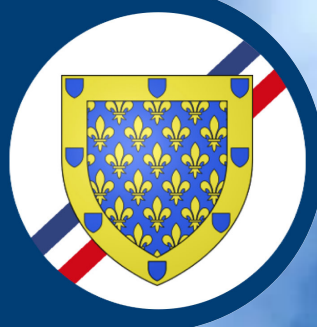


# Saint-André-en-Vivarais

## Bulletin Municipal

2022



# Informations

## ➤ Ouverture de la mairie au public

Mardi, mercredi, vendredi et les premiers et derniers samedis du mois, de 9h à 12h + **une nouveauté** : Les semaines où le secrétariat sera fermé le samedi matin, il sera ouvert le vendredi après-midi de 14h à 16h (*afin d'offrir un après-midi ouvert au public et d'optimiser les déplacements de la secrétaire*).

Téléphone : 04 75 30 01 68  
Adresse mail : [mairie@saintandreenvivarais.fr](mailto:mairie@saintandreenvivarais.fr)  
Site internet : [www.saintandreenvivarais.fr](http://www.saintandreenvivarais.fr)

## ➤ Qui contacter si la mairie est fermée ?

Pour des problèmes de chaudière communale, bâtiments communaux, routes/chemins, services techniques, employé communal, déchets sauvages, poubelles, animaux morts ou errants, cimetière, chasse, distribution des publications communales :

*Régis Grangeon > 06 98 85 60 05*

*Julien Mongrenier\* > 06 81 87 70 74*

*\*mêmes délégations + Agriculture, Forêt et Déneigement*

Pour des problèmes de salles communales, fleurissement du village, ruche à livres :

*Patricia Bruyère-Cuoq > 06 11 57 96 50*

Pour des problèmes relevant de l'action social, administration générale, signature en l'absence du Maire, état civil, Val'Eyrieux (*Conseillère Communautaire Suppléante*), rivières, sport et vie associative, culture et communication, bulletin municipal, accord de prêt/mise à disposition des salles, école de musique, Tourisme, ... :

*Brigitte Charrier > 06 88 31 78 06*

**Pour contacter Monsieur le Maire** (*en cas d'urgence, fermeture de la mairie ou absence d'adjoint*) :

*Antoine Cavroy > 06 33 52 71 83*



## L'édito du Maire



Mesdames, Messieurs,  
Chers Amis,

L'année 2022 aura été une année terrible à bien des égards. La guerre aux portes de l'Europe, qui est un danger pour tous, de par les risques permanents d'escalade. L'inflation qui nous frappe tous, alors que beaucoup sont déjà économiquement fragilisés par la pandémie. La sortie de la crise Covid, qui incite malgré tout à garder une vigilance de tous les instants. La crise énergétique, entre l'augmentation des coûts et celle des risques de coupures. La sécheresse, qui a eu des conséquences très concrètes, je pense notamment à la ferme Monteil pour laquelle il se trouve que je me bat, depuis le début du mandat, afin que l'adduction d'eau soit installée le plus vite possible. Et pour finir, le grave accident dont j'ai été victime le 16 septembre dernier, en rentrant du Congrès des Régions de France à Vichy, où j'étais invité en tant que Maire.

L'ensemble de celles et ceux qui composent votre administration communale a dû s'adapter à chacune de ses crises. Sans oublier les lots de communications, de directives, de complications, de réunions et de charge de travail qui vont avec. Tout cela en continuant bien évidemment d'assurer parfaitement les missions régaliennes de la mairie et les projets en cours. Pour cela, je tiens à remercier les salariés de la commune, les membres du Conseil Municipal, mes adjoints, et tout naturellement ma Première Adjointe et notre secrétaire de mairie qui ont été en première ligne. Je les remercie tous d'avoir su s'adapter à tout cela. Malgré un « Maire au foyer », le bon fonctionnement de notre commune a pu être assuré. Je les en remercie.

Enfin, comme vous pourrez le constater dans ce bulletin, qui tout comme moi s'est un peu épaissi..., cette année nous n'avons pourtant pas chômés. Notre petite collectivité est bien gérée et cela lui permet de faire de grandes choses. Je remercie les associations et les professionnels de la commune pour la vie, les festivités, le travail et les retombées économiques qu'ils génèrent sur notre territoire. Ils peuvent compter sur mon soutien total.

Si 2022 a été une année de dépenses conséquentes pour la commune, avec le rachat de la scierie Méallier et d'importants travaux de goudronnage, 2023 sera l'année du travail de fond, des concertations, du travail ENSEMBLE, de la convivialité, mais aussi des économies, de la prudence et de la rigueur. Dans le contexte actuel, ce sont les seules clés pour que nous ayons les moyens, dès 2024, de réaliser nos projets de développements et d'aménagements, pour encore créer de l'emploi et des sources de revenus supplémentaires pour notre commune.

Malgré mon accident, les procès, les attaques et même encore récemment les menaces, comme celle de « mettre une patate » dans ma voiture, je pense que votre administration communale et moi-même n'avons pas à rougir de notre bilan à seulement deux ans et demi de mandat. Nous avons su conserver ce qu'il fallait, et avons agi avec bienveillance, et en veillant toujours à l'intérêt général de la commune, de ses habitants et des générations futures.

2023 devra être une année de dialogue autour des grands sujets que nous allons devoir aborder ensemble pour notre village. Le monde change. Saint-André, qu'on le veuille ou non, à changer avec ou sans lui en 20 ans, et cela continuera. Il nous appartient de faire en sorte que ces changements soient maîtrisés pour être en bien plutôt qu'en mal. Cette nouvelle année est l'occasion de construire ensemble dans la **fraternité, le respect et la convivialité**. Je vous remercie de votre confiance, et vous souhaite, à toutes et à tous, **une merveilleuse année 2023**.

Votre Maire,  
Antoine Cavroy



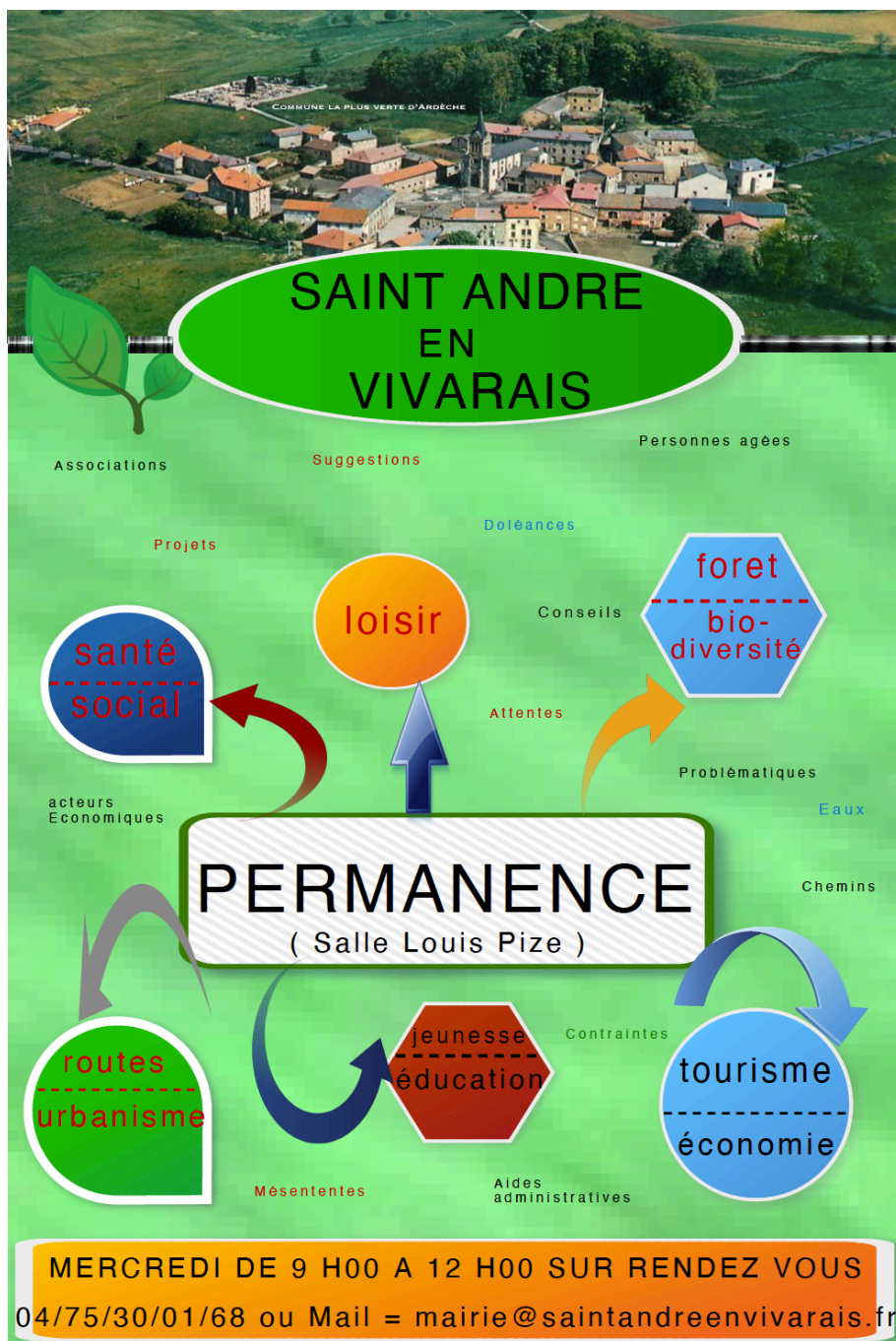
## Les permanences citoyennes

A l'initiative d'un membre du Conseil Municipal, la municipalité a mis en place des permanences citoyennes les mercredis (ou sur rendez-vous à domicile) permettant de mieux organiser le vivre ensemble et de renforcer les solidarités en recueillant vos problématiques, vos objections, vos questions, avis, contraintes, projets, idées, etc... et cela en tous les domaines (environnement, éducation, santé, démarches, information, jeunesse, etc...).

L'idée est également de désengorger le secrétariat de la mairie, car ses tâches sont multiples et le temps de notre secrétaire de mairie doit donc être optimisé et les élus du conseil sont aussi vos portes d'entrée pour remonter vos problématiques devant le conseil.

Lors de ces permanences, avec un élu, nous nous efforcerons de vous apporter des réponses concrètes, utiles et peut être même faire émerger de nouvelles idées, envies, ou relayer d'autres visions devant le conseil municipal.

N'hésitez donc pas à prendre rendez-vous auprès du secrétariat pour organiser une rencontre.



## Festivités & Réforme du bulletin communal

Traditionnellement, le bulletin vous était livré début août. Cela ne permettait pas d'annoncer en amont les festivités de l'été. A cela s'ajoutait qu'en juin, les agendas des élus et des services sont très chargés. Ceci explique qu'en 2022, malgré les efforts des services, la gestion des priorités n'a pas permis à Monsieur le Maire de faire pour le bulletin sa part de travail dans les temps nécessaires pour livrer l'édition 2022 en août.

Ceci a souligné qu'une réforme s'imposait et c'est donc entre Février et Pâques que le bulletin sera désormais conçu. Dès cette années 2023, il sera donc distribué en juin. Une liste des festivités de l'été y sera incluse.

Compte tenu de la possibilité de refaire la cérémonie des vœux du maire, le bulletin des vœux de fin d'année sera supprimé et le bulletin d'été sera de nouveau l'unique bulletin annuel.



Contre le Covid-19, la grippe  
et les virus de l'hiver,  
gardons le réflexe des gestes barrières.

### Coût des énergies : Adaptation des tarifs des salles communales

Pour faire face à la hausse des coûts de l'énergie, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'augmenter, pour les non contribuables de la commune uniquement, les tarifs de location de la salle Louis Pize et de la Halle. Ces nouveaux tarifs sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les salles restent mises à disposition gracieusement pour les associations de la commune et les organismes publics ou d'utilité publique.

Salles	Nouveaux tarifs	
	Contribuables de St André	Non contribuables de St André
<b>Salle Louis Pize</b>	<b>210 €</b>	<b>300 €</b>
Caution	300 €	300 €
Caution grilles	50 €	50 €
Option ménage	80 €	80 €
////////////////////	////////////////////	////////////////////
<b>La Halle</b>	<b>30 €</b>	<b>100 €* </b>
Caution	152 €	152 €

\*30 € si louée par les mêmes personnes en même temps que la salle Louis Pize

### Arrivée de Fibre

En 2023, la fibre arrive à Saint-André-en-Vivaraïs. Un emplacement, lié à beaucoup de contraintes techniques, a été trouvé pour l'installation du coffret général d'arrivée de la fibre.

Il sera installé sous peu à l'ancien emplacement du monument aux morts, en face de l'église, en lieu et place du panneau touristique obsolète situé à côté de la boîte-aux-lettres jaune de La Poste.

Il a été négocié au passage que les services Tourisme de Val'Eyrieux puissent y appliquer, via un processus de covering, une carte touristique à jour, esthétique et incitant à s'y arrêter.

### Facebook officiel de la Mairie

Plus fiable que les ragots de la place du village, nous vous rappelons que vous pouvez suivre les actualités de la mairie sur sa page Facebook officielle :



#### Mairie de Saint André en Vivaraïs

Pour celles et ceux qui n'ont pas Facebook, il reste nos bulletins municipaux, notre site internet, l'affichage public sur le côté de la mairie et l'application mobile gratuite « illiwap » pour les communications les plus importantes.

*Rappel : Dans la vraie vie comme sur internet, les propos engagent la responsabilité de leurs auteurs.*

### Solidarité envers le peuple Ukrainien

L'association Effangeas a organisé un bal 2022 avec le désir unanime d'utiliser la totalité des bénéfices pour acheter des biens de première nécessité à l'attention de la population ukrainienne. Afin de soutenir cet événement, et les membres d'Effangeas dont l'initiative force le respect, la municipalité a doublé les bénéfices récoltés lors du bal. Ce sont donc au total 1'175.50€ qui ont pu ainsi être levés. La mairie remercie les membres de l'association, les bénévoles et à ceux qui ont répondu présent.

### Du nouveau à la Salle Louis Pize

Pour le confort de tous, une **armoire réfrigérée** a été installée à la salle Louis Pize, elle offre de plus larges espaces pour recevoir les grands plats lors de soirées, et un froid plus efficace et économe que les deux vieux frigos domestiques, qui eux ont été descendus à la halle. Le nouveau frigo est au top des normes énergétiques. Nous avons également fait l'acquisition d'une grande **friteuse double** pour la mise à disposition des associations. L'ancienne était grillée.



### Agent Technique renouvelé

A partir du 01 janvier 2022, la municipalité de Saint-André, conjointement avec celles du Mas-de-Tence et de Saint-Bonnet-le-Froid, a renouvelée le contrat de notre employé communal commun, Florent COURBON, pour une durée de deux ans (*jusqu'à fin 2024*).

### Des micros pour s'entendre

Un **amplificateur portable** avec deux micros, USB/bluetooth/AUX a été acheté pour les cérémonies, réunions publiques, grands conseils et manifestations extérieures, car souvent beaucoup ne pouvaient pas entendre totalement les échanges.



### Un gros syndicat de Drôme/Ardèche et des emplois s'installent au village

A partir du 01 mai 2022, la Salle des Présidents (*au premier étage de la mairie*) accueille un locataire : le syndicat Numérian. Né il y a bien des années à Saint-Agrève, à l'initiative de Jacques Dondoux, sous le nom « Les Inforoutes », Numérian est aujourd'hui l'interlocuteur de plus de 90% des collectivités de d'Ardèche pour tout ce qui relève du numérique. La fermeture de l'ancien siège de Saint-Agrève (*vétuste*) allait condamner 3 à 4 salariés à une relocalisation au Pouzin ou à la perte de leurs emplois. Cette location temporaire engendre un revenu pour la commune (*sans investissement*) de 210 €/mois. Par la suite, Numérian s'installera dans des bureaux flambant neufs dans les locaux de l'ancienne scie de la scierie Meallier.

**Économie d'énergie** : Coupure éclairage public cet hiver de 21h à 6h (*période déco de Noël 23h à 6h*)

## 2022 : année des gros travaux de voirie

Daniel Floury a réalisé des **travaux d'entretien** de voirie pour un montant de 9 076.47 €HT (*agrandissement du parking de l'aire de pique-nique des Trois-Croix, chemin de la Raze (coupe d'eau), chemin des Scies, de Beaudinet, de La Valette, de Brameloup (coupe d'eau), réfection fossé d'évacuation d'eaux pluviales sur le chemin communal en contrebas en face de la scierie Néologis*).

L'entreprise Vivaroise a été mandatée pour d'**importantes opérations de goudronnage** sur des chemins totalement à reprendre (*Chemin de La Chave (24 678.25 € HT), Chemin des Fayes (21 849.90 € HT), Chemin de Basset (10 733.30 € HT), Chemin de La Violette (3 022.25 € HT), soit un total de 60 283.70 € HT*).

### Commémoration du 08 mai

En présence des anciens combattants et des pompiers de Rochepaule la commémoration du 08 mai 1945, suivi par un apéritif convivial, a eu lieu le dimanche 15 mai 2022.



### Journée fleurissement participatif

La municipalité a organisé la traditionnelle opération de fleurissement du village, le samedi 21 mai 2022. Merci à tous, petits et grands, d'avoir donné de leur temps pour l'embellissement de notre village.



### Animation danse

Le vendredi 12 août 2022, 19h00, à l'extérieur de la salle Louis Pize a eu lieu une animation danse contemporaine proposée dans le cadre du Festival « Par ici la danse » 2022. C'était gratuit !

### Travaux sur l'église

Des **descentes** et des **cheneaux** ont été changés. C'est l'entreprise SARL TAVERNIER qui a réalisé les travaux pour un montant total de 2 519.50 €. Des **micros avec un nouvel amplificateur** ont été achetés et installés pour un montant de 2 322.92 €.

### Travaux ancienne cure

Début 2022, **une porte d'entrée adaptée** ainsi que les **cheneaux** de l'immeuble ont été changés pour un montant total de 4 796.80 €.

### Travaux sur l'immeuble de l'école

Début 2022, **une révision de la toiture en lauze** a eu lieu sur le bâtiment de l'école.

### Prêt salle Louis Pize aux sylviculteurs

La municipalité a prêté la salle Louis Pize aux sylviculteurs pour leur assemblée générale le vendredi 13 mai 2022. La journée s'est terminée par une visite de Néologis.

## Bus France Services par Val'Eyrieux !



Fort de la volonté d'un retour du service public au sein de ses territoires, **Val'Eyrieux s'est doté d'un bus France Services.**

Avec ce nouveau service public de proximité, c'est donc l'ensemble du territoire de Val'Eyrieux qui est aujourd'hui couvert.

Le bus France Services, ouvert à tous, vous permet d'accéder en un seul lieu aux principaux organismes de services publics : Ministère de l'Intérieur, de la Justice, des Finances, ou encore pôle emploi, l'assurance retraite, l'assurance maladie, la Caf, la MSA, c'est aussi une aide aux démarches APL, RSA, Permis de conduire, immatriculation, ... **Vous pouvez contacter Maëlie et Aurore au 06 27 17 29 72 ou à l'adresse : [val-eyrieux@france-services.gouv.fr](mailto:val-eyrieux@france-services.gouv.fr)**



### Un Conseiller Numérique France Services, ici...

Des difficultés pour accéder aux services numériques ?

Christophe Alexis, conseiller numérique France Services a pour mission de vous former, si vous le souhaitez, à l'utilisation des outils numériques, sous forme d'ateliers collectifs et toujours en petits groupes de niveau, dans votre commune : prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc), naviguer sur internet, envoyer / recevoir / gérer ses courriels, installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone, créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques, connaître l'environnement et le vocabulaire numérique, apprendre les bases du traitement de texte, échanger avec ses proches, accompagner son enfant...



**Si vous êtes intéressés par la mise en place d'un atelier numérique collectif dans votre commune, vous pouvez vous faire connaître, vous inscrire auprès du secrétariat de votre mairie ou auprès des animatrices du Bus France Services.**



## Cession de l'Auberge Communale



L'heure de la retraite approche pour l'exploitante de notre auberge communale. Le fonds de commerce a donc été mis en vente. Du côté de la mairie, nous disposons d'un excédent en investissement au budget « auberge » qui nous permet, en cas de reprise, de mettre les moyens nécessaires pour faire bon accueil aux prochains exploitants si besoin. Il nous est aussi possible de favoriser une installation avec tout un ensemble de mesures incitatives et bienveillantes.

Du côté de Val'Éyrieux, une myriade d'aides, de subventions et d'accompagnement GRATUITS sont possibles également afin de favoriser l'installation de porteurs de projets sur notre territoire. N'hésitez donc pas à en parler autour de vous, car cette auberge est devenue, avec le temps et des efforts, un très bel outil dont le plein potentiel reste encore à exploiter.

**En cas d'intérêt, n'hésitez pas à contactez le service Économie/Attractivité de Val'Éyrieux par e-mail à [contact@poleyrieux.com](mailto:contact@poleyrieux.com) ou par téléphone au 09 70 65 01 17.**



Le label APICité a été lancé en 2016 par l'Union Nationale de l'Apiculture Française afin de mettre en valeur les actions des collectivités qui œuvrent au quotidien pour la préservation de l'abeille et de l'environnement.

Le conseil municipal va candidater pour la session 2023 pour espérer obtenir ce label grâce aux actions environnementales déjà mises en place dans l'entretien et la gestion de nos espaces verts communaux.

## Fiers d'être Ardéchois

Le Département de l'Ardèche a revu sa charte graphique et a lancé une grande opération pour "vous donner son 07" via des points de distribution ou via son site internet.



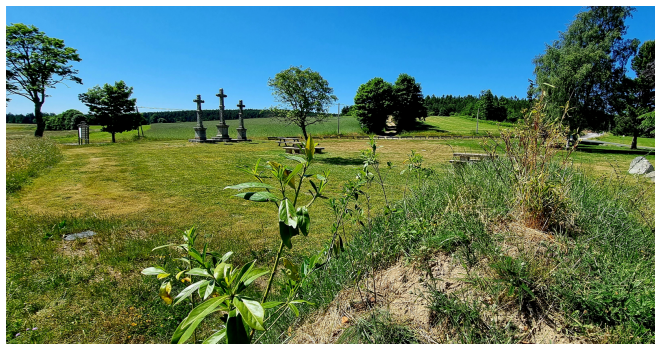
**Ces autocollants sont disponibles gratuitement en mairie.** N'hésitez donc pas à passer en mairie pour prendre votre autocollant 07 !

## Coût du débroussaillage

Printemps/Été 2022 : 4 467.60 € TTC. Nous rappelons que cette opération d'entretien est obligatoire, notamment sur les accotements de route, pour des questions de lutte incendie.

## Aire de Pique-Nique

Des **arbustes** ont été achetés chez pépinière JBP à Tence (243.60€) pour agrémenter l'aire en cachant les WC depuis le village. La plantation a été effectuée par notre employé communal, Florent. Un **aménagement du parking** a été fait, avec agrandissement, dépôt et compactage de grave et sécurisation de l'espace pelouse. Un **panneau d'accueil** a été installé. Nous attendons toujours les nouvelles **tables**...



## Prêt de la Halle

La halle a été prêtée le samedi 27 mai 2022 pour le ravitaillement de la **randonnée cycliste des gorges du doux**.



## Déneigement

Coût pour la saison 2021/2022 : 9 290 € TTC (montant brut hors frais de l'activité) dont 4 645 € de subvention du Département pour la saison 2021/2022.

Marc DUMONT continue d'effectuer le déneigement. L'adjoint au maire Julien MONGRENIER est le référent déneigement pour les habitants. Pour tout problèmes de déneigement ou pour les personnes qui habitent en résidence secondaire voulant annoncer leur venue, pour les accès aux urgences médicales, ... N'hésitez pas à contacter Julien au 06 81 87 70 74.



## Situation de l'École



L'école privée hors-contrat, sous gestion associative, a été au cœur de challenges importants à relever lors du départ l'ancienne équipe du Bureau de l'Association de Gestion de l'École (AGE) et de l'ancienne équipe éducative, pour raisons personnelle.

Aidée par Monsieur le Maire et Sylvia Gire (*en consultante bénévole et maîtrisant parfaitement bien le dossier*) une nouvelle équipe composée de Céline Fournier (*Présidente*), Monique Lempereur (*Secrétaire*) et Marie-Christine Cavaleri (*Trésorière*) a pu reprendre les rôles. Malgré un héritage compliqué, une nouvelle équipe pédagogique (*institutrice et ATSEM*) a pu être mise en place sous la direction de Chantal Friteyre.

Cette mobilisation exemplaire a permis d'assurer les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023, tout en baissant de 10% par an le montant de subvention communale demandée pour assurer le régalién, tout en ajoutant des prestations essentielles pour l'attractivité de l'école, comme la cantine, grâce à la gentillesse du Chef Régis Marcon qui a accepté de jouer le jeu, mais aussi un périscolaire.

Malheureusement, la décision soudaine du gouvernement de mettre fin aux dispositifs emplois aidés dès le 1<sup>er</sup> décembre 2022 (*utilisé par l'école pour l'ATSEM*) a rebattu les cartes. En effet, maintenir l'ATSEM dans ces conditions, du 1<sup>er</sup> décembre 2022 à fin juin 2023, aurait engendré un surcoût irréalisable de plus de 15'000 €. La décision a donc été prise par le Bureau de ne pas renouveler ce contrat et d'assurer uniquement le régalién (*l'enseignement*) jusqu'à fin juin. Depuis Mme Cavaleri a démissionné.

Que va devenir l'école après l'été 2023 ? Pour l'heure, rien n'est sûr, si ce n'est que la mairie continuera à faire tout son possible pour que notre village, d'une manière ou d'une autre, puisse continuer à entendre raisonner les rires des enfants. Des discussions sont en cours avec Val'Eyrieux, les communes et les établissements scolaires voisins. Tout est ouvert, contactez Monique Lempereur.

## Mise aux normes RADON

En 2021, des relevés avaient démontré une concentration trop élevée de radon dans les locaux de l'école. Si les taux de la norme n'aident pas (*car ils sont toujours de plus en plus bas*), il s'est avéré que les mauvaises performances relevées étaient dues à une VMC hors-service suite à l'absence de mortaise/aération dans les fenêtres ayant eu raison du moteur qui aspirait un volume d'air clos. Disposant de 36 mois pour se mettre en conformité, le moteur de la VMC a été remplacé, des mortaises ont été créées sur les fenêtres pour améliorer le flux d'air et un nouveau relevé est en cours.

## Achat de l'ancienne scierie MEALLIER par la Mairie



Après des mois de procédures et de négociations infructueuses, la municipalité a pu user de son droit de préemption pour acquérir l'ensemble du site de l'ancienne scierie MEALLIER. Le montant de l'achat s'élève à 120'000 € (financé dans le cadre d'un emprunt d'équilibre de 177'000 € à taux fixe de 1,20% sur 20 ans).

Dans la lignée de ce qui a été fait ces 20 dernières années pour enrichir notre commune et la rendre plus indépendante financièrement, cet investissement nous dote d'une grande réserve foncière. En ligne de mire : le développement de plusieurs projets immobiliers, créateurs d'emplois et de services de proximité, diversifiant et renforçant les revenus communaux et l'attractivité de la commune. Les travaux seront en grande partie financés par des Fonds Européens, l'État (via dispositifs DETR/ DSIL), nos partenaires habituels que sont la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche et Val'Eyrieux. En attendant, 2023 sera pour ce site l'année des chiffrages pour déposer les demandes de financement fin 2023 et entamer les travaux en 2024.



Mi-juillet, la mairie a organisé pendant trois jours une **opération « servez-vous »**, afin de contribuer à désencombrer les lieux et limiter les émissions de déchets. En effet, dans tout ce bric-à-brac, beaucoup de choses pouvaient sans aucun doute encore servir à certains. Cette opération a été un grand succès, et nous remercions toutes celles et ceux qui y ont participé, dans le respect des lieux.

Les résidus seront évacués pour recyclage premier semestre 2023.

## Installation d'un Cabinet Infirmier



Grâce à la mobilisation des institutions, dont la Sous-Préfecture, le 1<sup>er</sup> novembre dernier, un cabinet infirmier a ouvert à Saint-André-en-Vivaraïs. Installé au Gua, dans une partie rafraîchi et remise aux normes du 214 Route de Saint-Agrève (ancienne maison de la scierie Meallier). Cette location transitoire apporte un revenu locatif de 299 €/mois (net) à la mairie. Le cabinet infirmier payant les charges en sus.

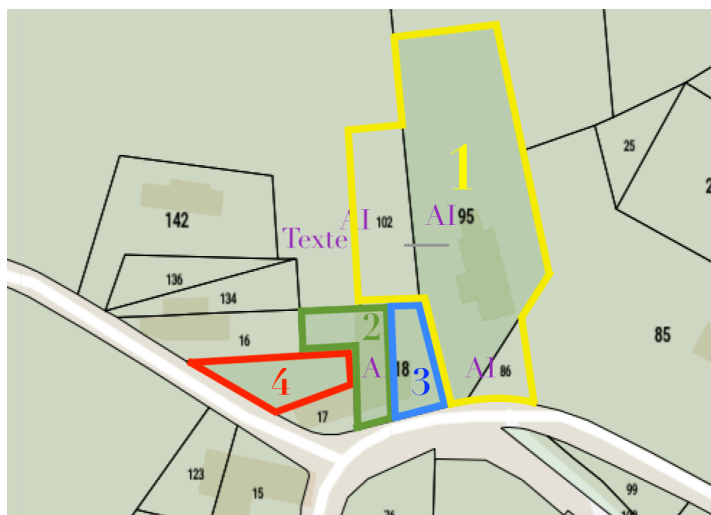
C'est ainsi, que Mesdames Cindy Massardier et Emilie Barralon, infirmières diplômées d'État, proposent désormais des soins infirmiers à domicile 7j./7, tels que prises de sang, pansements, vaccins, dépistage COVID, toilettes, etc... tout en assurant une permanence depuis ce cabinet, du lundi au samedi. Renseignements : 06 88 64 82 41

## Abri à Pouzzolane



Avec l'acquisition du site de l'ancienne scierie Meallier, nous avons pu installer provisoirement et à moindre frais un abri à pouzzolane pour faciliter le travail de notre déneigeur. Dans la version finale du site, il sera simplement déménagé de quelques mètres dans une partie actuellement au toit trop dégradé. La capacité importante de cet abri a permis un achat en grosse quantité à un prix à la tonne très intéressant. Une convention d'achat groupé est étudiée avec des villages voisins.

## Les grandes lignes du projet de réhabilitation de l'ancienne Scierie MEALLIER



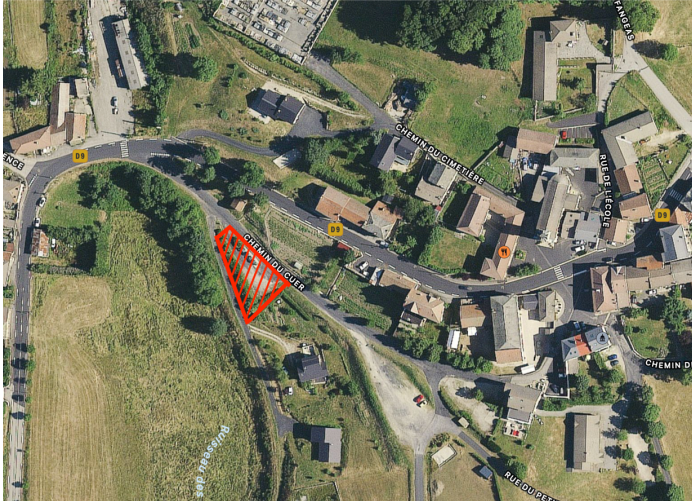
**1.** Zone d'aménagements comprenant dans un premier temps la matérialisation d'un vaste parking, la rénovation d'un abri à pouzzolane définitif et la création d'un local technique unique pour la commune + stockage associatif.

**2.** Bâtiment de l'ancienne scie, dans lequel des bureaux seront créés pour recevoir les bureaux définitifs du syndicat Numérian et du cabinet infirmier, ainsi que d'autres bureaux, postes de travail, salle de conférence et de travail équipée d'outils numériques, tous locatifs. A l'entrée : un espace convivial avec un coin bibliothèque, le wifi et une valorisation de l'histoire du site.

**3.** L'ancienne maison sera probablement réaménagée en logement locatif en lui redonnant un peu de son cachet des années 30. Le silo et les cabanons de l'arrière-cour, vétustes, seront rasés.

**4.** L'ancienne zone de déchargement des grumes sera revendue en répartition entre les habitations voisines 16 et 17. En effet, ces habitations ont besoin de plus d'extérieur pour leur assurer un futur radieux. Pour la mairie, cette vente permettra d'amortir une partie de travaux d'investissement devant être engagés sur le site avant les mises à la location.

### Une maison écologique indépendante pour personne(s) âgée(s) à l'étude



Au plus près du village, à l'emplacement actuel de l'éco-point, Monsieur le Maire étudie une meilleure valorisation de cette parcelle communale constructible d'environ 520m<sup>2</sup>. Pour Va'Eyrieux, il y a ici une des possibilités pour l'implantation d'une structure d'accueil petite enfance. Pour la mairie, il y a aussi la possibilité de vendre, ou de faire construire directement un logement individuel locatif, écologique, de plain-pied, facile d'entretien, à destination de personnes âgées autonomes.

L'idée est de proposer un nouveau mode de logement, confortable, clé en main, et sans la responsabilité de l'entretien des extérieurs qui serait inclus dans les charges locatives.

Très économique et écologique, accessible, bien exposé, ce projet pilote offrirait une solution d'hébergement au village pour des aînés souvent seuls. **C'est un projet à l'étude** (aucun frais engagé).



### Modernisation et déplacement de l'éco point



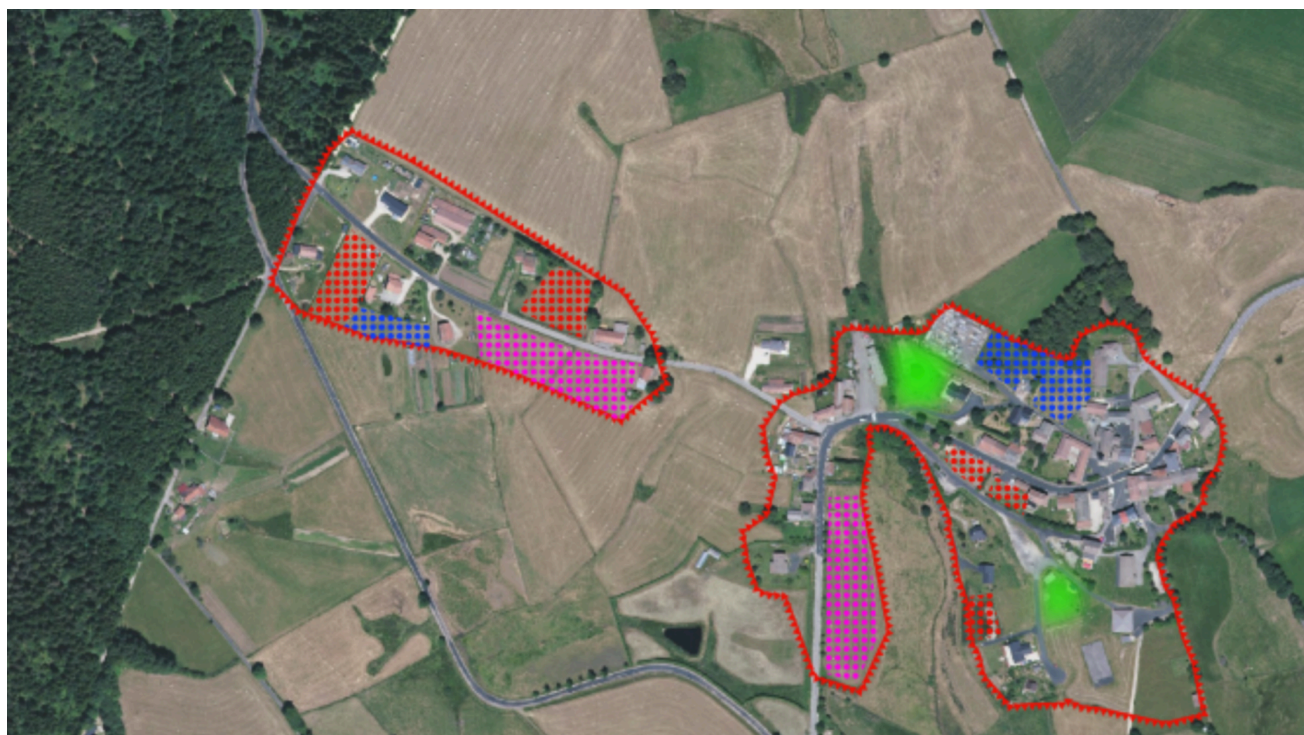
Le syndicat de gestion et de valorisation des déchets va moderniser les éco-point. Avec une meilleure valorisation du site actuel par la mairie, notre éco-point sera déplacé prochainement plus près des salles et des festivités. Ceci afin de mieux trier et mieux recycler. Une benne à carton sera également ajoutée.

### Création de nouveaux lots constructibles



Pour que notre village vive, il est urgent de pouvoir proposer rapidement à nos jeunes des terrains constructibles abordables. Les emplacements constructibles, et hors nuisances (salle des fêtes), sont très rares. Cela est accentué par notre soumission au Règlement National d'Urbanisme (RNU) et la loi Montagne. En attendant le PLU pour retrouver localement le contrôle sur notre urbanisme, une procédure est en cours pour rendre constructible un vaste morceau de parcelle, divisible (ici en violet).

## Le SCoT sur la tempe...



Une fois de plus, c'est depuis Paris que l'on semble décider et imposer la manière dont nous autres devons vivre et aménager nos territoires ruraux. C'est là tout l'esprit du Schéma de Cohérence Territoriale (le SCoT). Vendu comme « une liberté encadrée » et décalé de la réalité de nos territoires ruraux, les élus locaux ont été contraints de participer à cette véritable mascarade, sous la contrainte, prévue par la loi, que faute de participation et de validation du SCoT final, les possibilités de construction seraient rendues impossibles sur les communes réfractaires, dès 2026, et pour 20 ans !

Ce qui est souhaité par l'État avec le SCoT, n'est ni plus ni moins que la sanctuarisation des zones rurales (*alors même que ces dernières sont toujours plus éloignées de tout*) pour préserver les ressources en eau au profit des robinets et de la bétonnisation des zones urbaines toujours plus surpeuplées. Bref, déshabiller Paul dans sa campagne pour habiller Jacques, Abel et Kévin en ville, ou pour nous mettre des éoliennes tout en nous coupant le courant parfois pour assurer l'éclairage continu de Valence...

Pour garder un minimum de contrôle et de potentiel en matière d'urbanisme, pour garder nos jeunes, en leur permettant de pouvoir construire et travailler ici dans les années à venir, il aurait été utile d'avoir mis en place un Plan Local d'Urbanisme (PLU) antérieur. Malheureusement, malgré l'arrivée fin 2016 de la « Loi Montagne » en guise de préambule liberticide et ruralicide, notre commune est restée passive par sa soumission continue au Règlement National d'Urbanisme (RNU), cadre dans lequel le Maire ne décide de rien en matière d'urbanisme et où la mairie n'est qu'une chambre d'enregistrement pour les services de l'État qui décident de tout (*et de loin!*).

C'est ainsi, qu'au pied du mur, que nous avons dû jouer des coudes, négocier, voire littéralement gratter tout ce que nous avons pu gratter, tout cela afin d'avoir un SCoT le moins pire possible, et se rapprochant au maximum de nos besoins à long terme. Ainsi, de deux poches urbaines comme seules zones constructibles sur Saint-André-en-Vivaraïs, nous avons pu passer à trois poches urbaines constructibles. Impossible de construire en dehors de ces zones. Le nombre de création de nouvelles habitations et la surface au sol artificialisable sont plafonnés pour ces 20 prochaines années.

Le SCoT entre en vigueur en 2023, avec un délai de 3 ans pour que les dernières communes en RNU puissent se doter d'un document d'urbanisme (PLUI/ PLU/ Carte Communale) afin de bénéficier de ce qui a été arraché, non sans mal, lors des négociations du SCoT. Faute de document d'urbanisme, nous ne pourrons plus construire dès 2026 car les dossiers ne seront tout simplement plus instruits.

# Permis de construire refusés et urbanisation stoppée : le coup de gueule des maires de Val'Eyrieux

Dans l'arrière-pays ardéchois, les maires des Boutières en ont ras-le-bol que la majorité des permis de construire sur leur commune soient refusés par les services de l'Etat, à cause de lois d'urbanisme qu'ils jugent inadaptées aux villages de campagne.



Maires et conseillers municipaux de Val'Eyrieux - et également de la montagne ardéchoise - se sont retrouvés au Cheylard pour dénoncer l'application stricte de lois d'urbanisme inadaptées selon eux © Radio France - Damien Triomphe

## DL Des élus ardéchois agacés par les règles d'urbanisme

Au siège de la communauté de communes Val'Eyrieux, au Cheylard (Nord-Ardèche), mardi 17 mai, 22 élus et trois maires de la montagne ardéchoise ont exprimé leur vive colère vis-à-vis de l'application des règles d'urbanisme.



Leur cri du cœur est significatif. Face aux difficultés rencontrées à appliquer les règles d'urbanisme, 22 maires de Val'Eyrieux et trois édiles de la montagne ardéchoise ont exprimé, au siège de la communauté de communes au Cheylard (Nord-Ardèche), leur ras-le-bol de ne pas se voir délivrer régulièrement des permis de construire dans leur commune. Leur démarche fait suite à **la démission du maire de Belsentes, Raymond Fayard, en mars**, « désabusé et épuisé de ces batailles administratives qui vont à l'encontre de nos politiques rurales d'aménagement », expliquait-il après avoir rendu son tablier.



## Un Plan Local d'Urbanisme (PLU) en contrattaque

Suite à la validation « fortement suggérée » du SCoT, le conseil municipal a voté en 2022 l'instauration d'un Plan Local d'Urbanisme sur la commune. Ceci a un coût d'environ 30'000 € dont 50% sont pris en charge par l'État. Contrairement au dispositif « Carte Communale » (*qui a un coût également*), le PLU est un document de règlement extrêmement complet. Quant au PLUi (*Plan Local d'Urbanisme Intercommunal*), son instauration ne peut être décidée que par Val'Eyrieux, qui s'y est fermement opposé en 2021, considérant que ce n'était pas au Cheylard ou à Saint-Agrève (*qui ont plus de conseillers communautaires*) de décider des questions d'urbanisme dans les villages voisins.

Alors que c'est au niveau du SCoT que se définit le développement économique, l'aménagement des espaces (*par zonage approximatif et non pas à la parcelle*), les besoins en types d'habitat, les transports collectifs, ainsi que les équipements et services mis en commun ; Le Plan Local d'Urbanisme définit précisément pour chaque mètre carré du territoire communal (*à la parcelle*), les types d'activités et de construction qui peuvent être installés et sous quelles conditions.

Comme le SCoT, le **PLU** s'articule autour du réseau d'eau et d'assainissement sur la commune. Ainsi, le découpage s'opère autour de **différents types de zones** (*qui peuvent ne pas être toutes présentes*) : **zone urbaine** (*notée U sur le PLU*) pour les parties du territoire déjà construites et aménagées ou en cours de réalisation, **zone de loisirs (AUL)** dédiée aux installations sportives et de loisirs, **zone agricole (A)** réservée aux productions agricoles et habitations des agriculteurs, **zone naturelle et forestière (N)** prévue pour la préservation de la biodiversité et donc non constructible, **zone boisée, zone d'intérêt paysager, etc...**

Pour l'élaboration du PLU, il sera donc primordial de nous concerter. Ce ne sera pas aux élus de vous imposer les règles, ce sera à vous de les définir dans le cadre de ce que le SCoT et la réalité du terrain permettent. C'est à notre communauté de Saint-Andréens d'établir ces règles ensemble ; d'avoir une vision à long terme, de dire ce que nous voulons voir évoluer et où ; et de savoir ce que nous voulons conserver (*des façades en pierre en passant par tel ou tel arbre ou massif d'arbres remarquables, la couleur des toits, les espaces verts, les paysages, la hauteur des bâtiments, ...*).

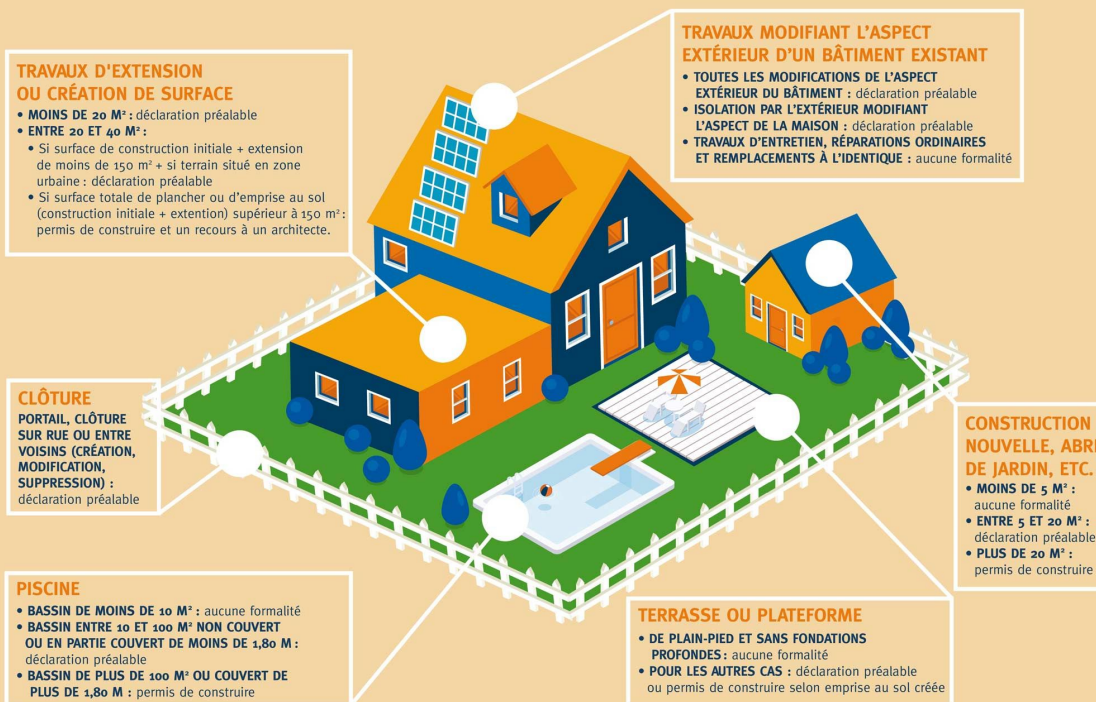
La phase 1 étant le vote par le conseil de l'instauration d'un PLU (*opté pour défendre vos intérêts*), nous en sommes donc actuellement à la phase 2, celle des appels d'offres auprès des bureaux d'étude, puis les concertations en réunions publiques commenceront et votre participation sera extrêmement précieuse pour ce tournant décisif qui définira la ligne directrice de notre cadre de vie pour les 20 prochaines années.

Ce PLU va représenter énormément de travail ces trois prochaines années. Au niveau de la mairie, nous nous en serions évidemment bien passé. Il y a déjà tant à faire. Mais, ce qu'il faut bien comprendre, c'est que sans un tel document d'urbanisme, même la construction d'un cabanon de moins de 20m<sup>2</sup> serait devenu impossible après 2026, alors même que les contrôles et les sanctions, en cas d'infraction au Code de l'Urbanisme, ont vocation à être en très nette augmentation.

Il faut donc se consoler en se disant qu'au moins c'est **ici**, sans la surprise d'un bon vouloir et en toute conformité avec un règlement clair que nous aurons établi ensemble, que nous saurons, ici, directement en mairie, ce que nous pourrons construire, ici, à Saint-André, comment et où.



# Quelles démarches pour quels travaux ?



## Lutte contre la prolifération des Pigeons

Lors de nos travaux de réparations et d'entretien de toitures dans le secteur de l'église, lors des travaux sur les joints de façade de l'église, lors des travaux réguliers d'entretien de la cour de l'école et du couloir de passage pédestre entre la Place de l'Église et la Rue de l'École, ont été constatées énormément de problèmes, techniques ou de salubrité, causés par la prolifération des pigeons. Ces problématiques ont aussi fait l'objet de plusieurs signalements en mairie.

Suite à cela la mairie a évidemment pris des mesures contre cette prolifération, mais elle ne peut pas laisser certains, en parallèle, continuer à nourrir ces pigeons alors même que cela est interdit. Pour rappel, **les pigeons et leurs déjections peuvent transmettre des maladies aux animaux de compagnie, qui peuvent ensuite les transmettre à l'Homme !** Monsieur le Maire a donc pris un arrêté afin d'appuyer et de renforcer cette lutte, par l'application de sanctions strictes prévues par la loi.

## Traversée du village à 30km/h

Comme vous le savez déjà, le Département nous avez transmis un devis de 140 000€ pour passer la traversée du village Zone 30km/h, ce qui n'était évidemment pas acceptable pour nous.

Des alternatives ont été trouvées mais il est nécessaire d'obtenir plusieurs devis. Malheureusement, les entreprises concernées, souvent lointaines, sont sous tension, entre charge de travail, augmentation des carburants et des matières premières, des coûts variables sur des périodes très courtes et tout ceci complique nos démarches et l'aboutissement de ce dossier qui prend du retard bien malgré nous. On va bien finir par y arriver !

## Zone de partage à 20km/h

Suite à un accident ayant entraîné le décès d'un chiot entre le lotissement et l'auberge, et compte tenu de plusieurs réclamations, signalements et constats de vitesses totalement irraisonnables par rapport à la configuration de notre centre bourg, et du fait que dans le contexte de cet accident, le chiot décédé aurait pu être un enfant :

Monsieur le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de Police et prérogatives d'agent représentant local de l'État, a pris un arrêté qui instaure **deux zones de partage qui couvrent l'ensemble du centre du village** (ici représenté en jaune). La départementale n'est évidemment pas concernée pour des questions de légalité.

Outre la **vitesse réduite à 20 km/h** sur ces deux zones, **les piétons y seront prioritaires**.

**Certains sens de circulation seront aussi modifiés**, toujours pour des questions de sécurité, au niveau de l'auberge qui passera en sens unique, tout comme l'embranchement très accidentogène au niveau du Gua. L'arrêté entrera en vigueur à la pose des panneaux, le processus d'achat de ces derniers est en cours.



## Vous êtes aujourd'hui plus de 375 abonnés à notre station illiwap !

Si vous n'avez pas téléchargé illiwap, il est toujours possible de le faire. Véritable panneau d'information communal dans sa poche, cette application mobile simple et efficace permet aux Mairies et aux Intercommunalités d'informer et d'alerter leurs citoyens en temps réel sur leurs smartphones : événements, fêtes, alertes météo, travaux sur la commune, ... et ceci gratuitement, sans publicité et sans inscription.

Pour vous abonner au fil d'information de la mairie de St André-en-Vivarais :

- 1- Télécharger l'application Illiwap
- 2- Saisissez le nom de la commune dans la barre de recherche

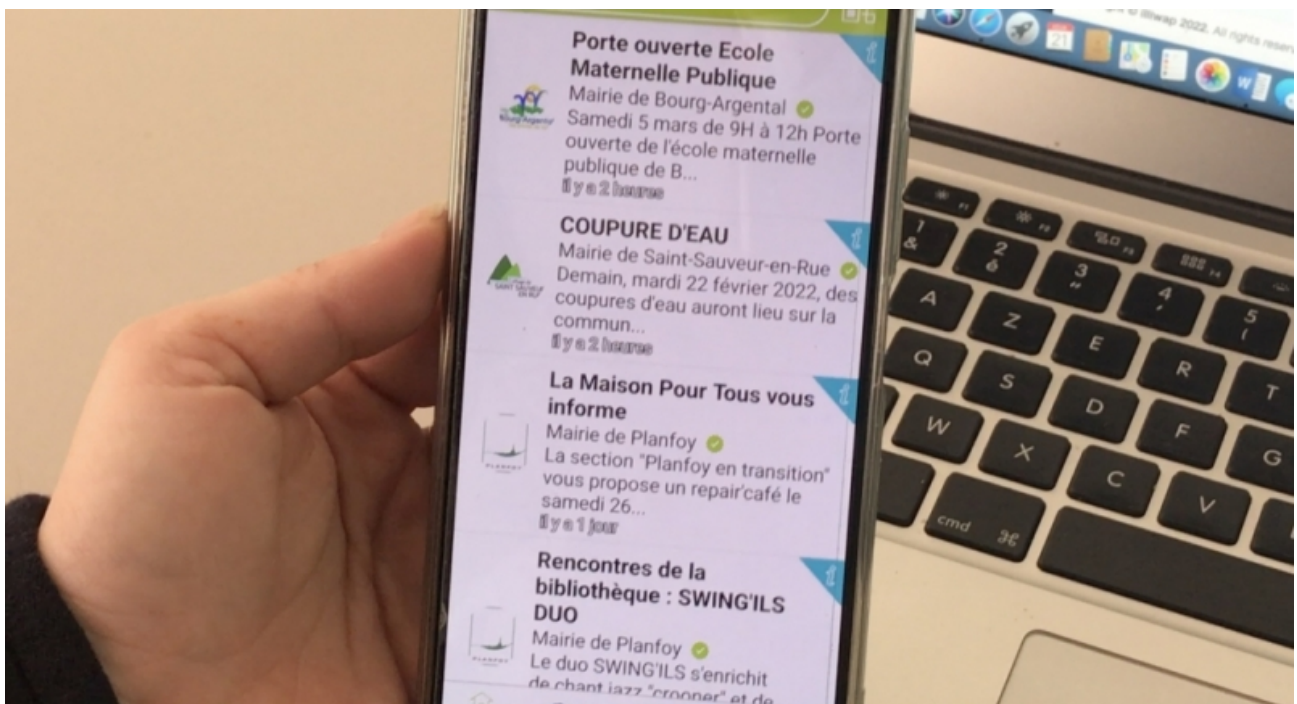
**A noter :** Vous pouvez également suivre l'info de nos communes voisines en suivant la même procédure.

Pour les citoyens n'ayant pas de smartphones, les messages sont également disponibles sur une page internet publique, pour cela :

- 1- Aller sur internet saisir l'adresse : <https://station.illiwap.com/fr/public/>
- 2- Saisissez le nom de la commune, cliquez sur le nom de la commune en vert,
- 3- Vous avez l'actualité de la commune en descendant votre curseur.

Sensibilisé par notre maire sur l'utilité de cette application, beaucoup de mairies dont la mairie de St Agrève et même Val'Eyrieux ont rejoint illiwap. Certains de nos amis et voisins de Haute-Loire y sont aussi (*comme Saint Bonnet, Montregard, Le Mas-de-Tence, Tence, Montfaucon, ...*).

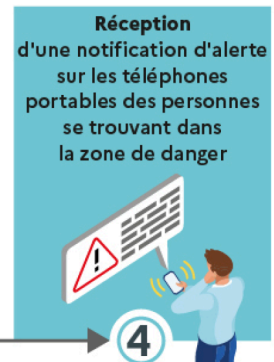
Alors suivez l'actualité et les alertes en téléchargeant illiwap !



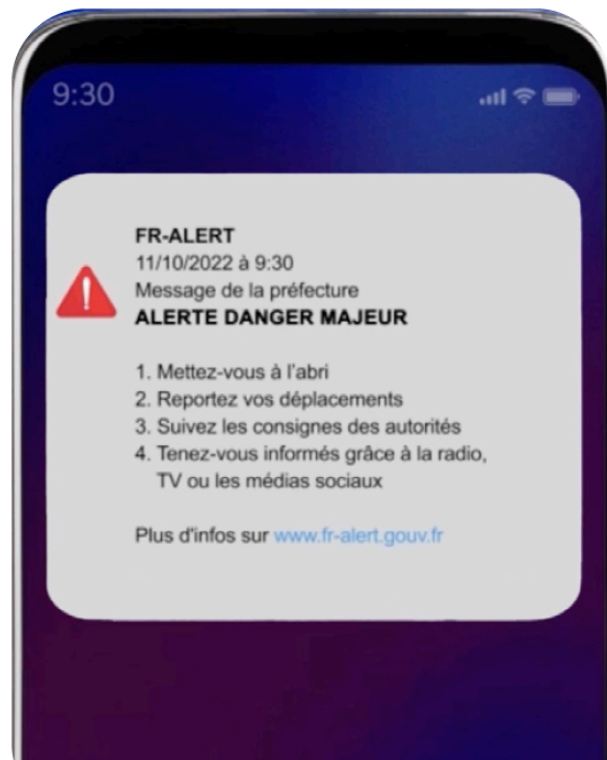
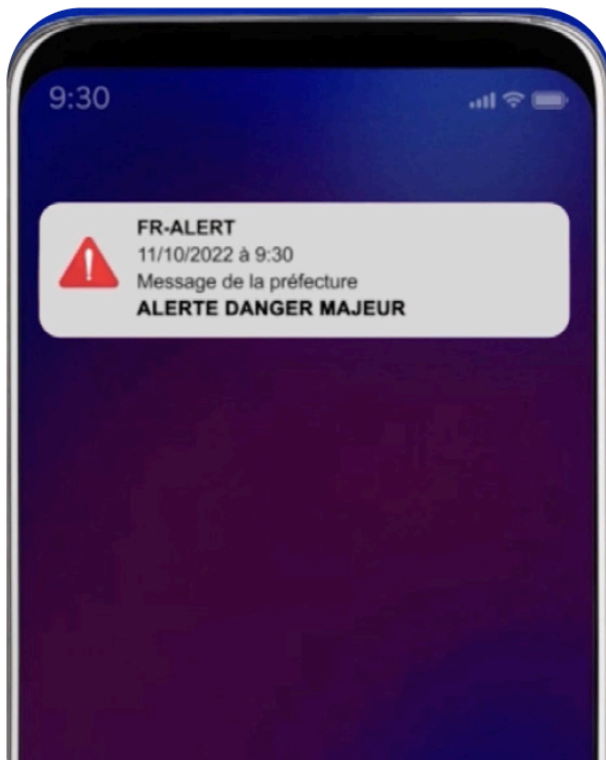
## FR-Alert

Afin de répondre aux obligations européennes, aux besoins opérationnels de gestion de crise, et aux attentes légitimes exprimées lors de l'accident de l'usine Lubrizol, l'État français a procédé au lancement officiel du programme FR-Alert, un **outil d'alerte et d'information des populations par téléphone mobile** qui complète les dispositifs existants.

En cas de danger majeur, qu'il soit naturel, industriel, sanitaire ou terroriste :  
**comment fonctionne FR-Alert ?**



**Donc, si votre smartphone affiche une alerte comme ci-dessous :**



**Suivez impérativement les instructions données !**

## Coordonnées des habitants en cas d'urgence

Nous tentons d'élaborer un registre des coordonnées des habitants de la commune afin de pouvoir les joindre plus facilement en cas d'urgence (*incendie, inondation en leur absence, ...*). Nous vous invitons donc à transmettre votre numéro de téléphone portable et votre adresse e-mail au secrétariat de la mairie.

Ceci n'est pas une obligation. Comme vous le savez peut-être, nous n'avons pas le droit de stocker les données personnelles d'habitants sans leur accord conformément à la loi RGPD\*. Raison pour laquelle nous vous ferons signer un formulaire de consentement. Pouvoir vous contacter en cas d'urgence, c'est important.

*\*RGPD est l'acronyme de « Règlement Général sur la Protection des Données ». Il s'agit du Règlement du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.*

## Recensement militaire

Tous les jeunes de nationalité Française, filles et garçons atteignant l'âge de 16 ans, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. (*Délais d'inscription 3 mois à compter du jour de l'anniversaire*).

**Pas d'inscription d'office, cette démarche est obligatoirement à faire par les jeunes concernés, ou peut être accomplie par leur représentant légal.**



## Boite à suggestions

La boîte-à-lettres de la mairie reçoit peu de suggestion. **N'hésitez pas à mettre vos suggestions, quelles qu'elles soient !**

## Abribus

La Région Auvergne-Rhône-Alpes nous offre un abribus qui permettra d'attendre au sec et à l'abri du vent, le bus, et même le pain !



## Avis de recherche

La mairie reçoit toujours beaucoup de demande recherche de maisons et/ou terrains de la part de jeunes ou de familles souhaitant s'installer sur notre commune.

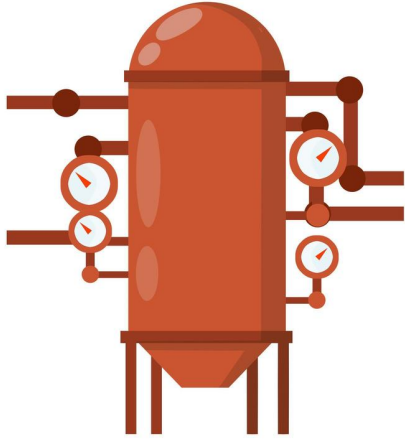
Malheureusement, depuis le confinement, beaucoup de ventes ont eu lieu, souvent pour l'installation de résidences secondaires, mettant la mairie devant le fait accompli.

Souhaitant privilégier les installations à l'année, nous vous demandons de nous aider dans cette démarche de dynamisation en informant la mairie si votre bien est mis en vente ou en location afin que nous puissions relayer l'information en priorité aux jeunes locaux et aux familles qui souhaitent s'installer.

Merci de votre aide.

## Entretien du réseau de chauffage

Afin d'éviter d'enchaîner les dépannages et de forcer la machinerie, une révision et un curage de l'ensemble du réseau de chauffage a été réalisé cet été pour un coût de 6 264.74 € TTC.



## Commémoration du 11 novembre

Cette année la commémoration fut un peu particulière compte tenu de l'absence du maire, en rééducation suite à son accident. Fort heureusement, Madame la Première Adjointe a pu honorer nos morts avec les adjoints et la précieuse participation de quelques enfants du village pour le dépôt de gerbe.



## Forum Mycélium

Du 1<sup>er</sup> au 09 octobre 2022, la salle communale Louis Pize a été mise gracieusement à disposition dans le cadre de l'Automnal Gourmand ([www.automnal-gourmand.fr](http://www.automnal-gourmand.fr)) afin que puisse se tenir le *Forum Mycélium* sous la direction de Jacques Marcon (dont la famille est originaire de Saint-André, **comme ce forum que nous devons à son créateur Hervé Cochini**). Il est important pour notre village de conserver cette animation qui a vocation à se développer et nous pouvons nous montrer reconnaissants envers l'aide apporté par Jacques, alors que notre commune ne participe que par l'électricité et le prêt de la salle, et Val'Eyrieux et la Région par la promotion de l'événement. Ainsi, nous avons maintenu ce forum qui a vocation à se développer et à être encore plus grand public.



## Les commerçants ambulants de la place du village



**Le Boulanger TERRIER-FERRAPIE** (*Mazet-Saint-Voy*) vient les mardis, jeudis et samedis entre 9h30 et 10h.

**La Boucherie GARNIER** (*Grazac*) venait les jeudis de 8h45 à 09h15, mais sont venus une dernière fois le 22 décembre avant de prendre leur retraite. Nous les remercions pour toutes ces années de présence et leur souhaitons une bonne retraite. Nous travaillons à une solution de remplacement.

**La Ferme de Rayon** (*Rochepaule*) fait de la vente de fromage de chèvre les jeudis à 9h.

**Le Cordonnier Multiservices Jean-Yves LAURENT** vient les mercredis en début d'après-midi.  
(*Cordonnerie, plaques d'immatriculation, piles de montres, gravures, ceintures, lacets, entretien du cuir, tampons encreurs, ...*)

**Le salon de coiffure itinérant « Le salon par Clémentine »** vient une fois par mois le lundi après-midi. Pour prendre rendez-vous : 06 65 32 35 50







## Déclaration annuelle de ruches

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue**. Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)
- Téléphone : 01 49 55 82 22

**A NOTER :** *Pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 Août). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches à réaliser obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre.*

## Frelon Asiatique



**Vous pensez avoir découvert un nid de frelons asiatiques ? Contactez-nous :**

**06 08 92 26 67**  
**pascal.binon@orange.fr**

où directement sur la plateforme internet  
**www.lefrelon.com**



Une colonie de frelons asiatiques peut être très dangereuse si on dérange le nid.  
N'essayez pas de le détruire vous même.  
Gardez une distance de sécurité d'au moins 10 mètres.

## INFO Pompiers

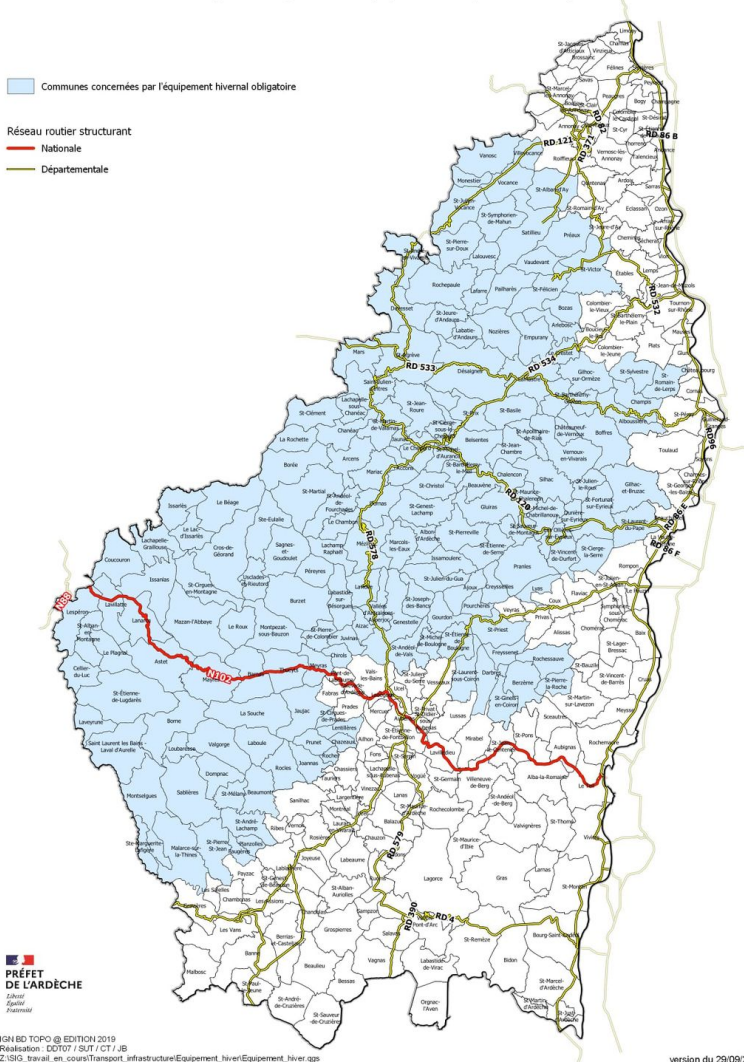
Le 22 octobre 2022, une cérémonie a eu lieu à Rochepaule pour le départ à la retraite du Chef de Centre, l'Adjudant Guy Delaygue, et l'installation au commandement de son successeur, le Sergent Yohan Liotard. Monsieur le Maire, en convalescence, était représenté par Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe.

Précédemment, une autre cérémonie s'était déroulée le 16 juillet 2022 à Rochepaule, en présence de Monsieur le Maire, durant laquelle ont été décorés des membres de l'effectif, parmi lesquels des « enfants de Saint-André », dont nous pouvons être particulièrement fiers.



## Obligation hivernale d'équipements pneumatiques adaptés

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE  
Périmètre concerné par l'obligation d'équipements spéciaux en période hivernale



A partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021, et ce tous les ans du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 mars, il est devenu obligatoire d'équiper son véhicule de pneus hiver, ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige, pour améliorer la circulation et la sécurité des usagers dans certaines zones montagneuses, comme chez nous, ci-contre en bleu.

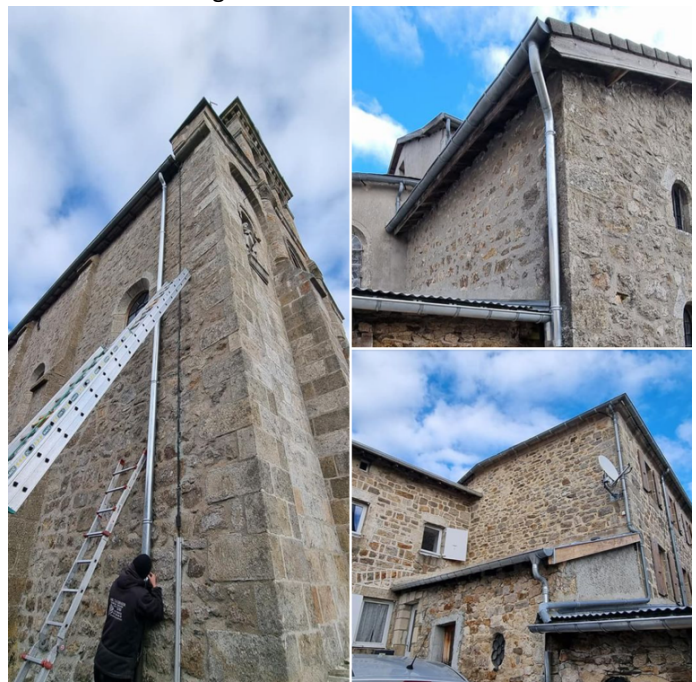


## Distribution du Colis de Noël



Sous la supervision de Madame la Première Adjointe, le comité du CCAS a commandé le colis de Noël chez Nuances Terroir à Saint-Agrève et distribué par des membres du Conseil Municipal. Avec la grippe et le retour du Covid, la consigne était encore de ne pas rentrer chez vous par mesure de sécurité.

## Travaux 2022 sur église et autre bâtiments communaux



Le saviez-vous ? En 2 ans et demi de mandat, ce sont 8 emplois qui ont été créés sur la commune !

## Mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde

Cette année 2022 aura été marquée par de nombreux épisodes de « crise » (incendies, sécheresse, énergie, ...). La commune a dans ses moments-là un rôle particulier et, afin de faire face efficacement à chaque crise, il est indispensable de les anticiper, de les préparer et de s'y exercer. C'est tout l'objet des dispositions de la récente loi « Matras ».

En effet, ce texte (loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels) a apporté plusieurs réformes et nouvelles obligations, réaffirmant le rôle primordial de l'échelon communal dans la gestion d'une situation de crise. Extension du champ d'application des plans communaux de sauvegarde, obligation d'adoption d'un plan intercommunal de sauvegarde dans tous les EPCI « dont au moins une commune membre est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde » (ne laissant aucun EPCI ardéchois hors de ce champ), **désignation au sein de chaque conseil municipal d'un correspondant incendie et secours**, institutionnalisation du « contrat territorial de réponse aux risques et aux effets potentiels des menaces » ...

La liste est longue mais la mise en œuvre indispensable pour être collectivement prêt(e)s, demain, en cas de besoin.



Aussi, le Préfet de l'Ardèche et l'AMF07 ont invité, en ce début d'année 2023, le Maire, accompagné de Madame la Première Adjointe, à participer à une des réunions d'information organisées conjointement par les services de l'État et l'Association des maires et des présidents de communautés de l'Ardèche, avec le concours de l'Institut des Risques Majeurs de Grenoble, afin de leur donner des pistes de réflexion ainsi que la liste des ressources disponibles pour nous assister dans l'élaboration ou la mise à jour de ces procédures obligatoires.

**L'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde implique la participation, le savoir et les compétences de tous au sein de la commune, car ne devons nous préparer à toutes les éventualités.** Si nous sommes plutôt à l'abri des inondations, un incendie majeur de forêt ou le crash d'un avion de ligne pourrait créer un afflux de problématiques à gérer et nous sommes les mieux placés pour nous y préparer. Comment recevoir 400 pompiers, gendarmes, secouristes, etc... s'ils sont en intervention sur notre commune ; où les nourrir ; comment et où aider efficacement au déploiement des différents besoins logistiques nécessaires, etc...

**Une réunion publique se déroulera en ce premier semestre 2023 pour y travailler ensemble** (lister les ressources, les compétences, les lieux, le matériel qui pourrait aider, etc...).



## Les réunions publiques sur la commune en 2022

### Samedi 14 mai 2022 Commune & Vie Quotidienne

Cette première réunion publique s'est ouverte en présence du Dr Jacques Chabal, Président de la Communauté de Communes Val'Eyrieux, qui s'est prêté avec bonne humeur au jeu des questions réponses des habitants au sujet de la communauté de communes, avant de poursuivre sur des thèmes communaux et de conclure sur des échanges nombreux (école, voirie, urbanisme, PNR, ...). La séance s'est clôturée dans la convivialité avec un verre de l'amitié.



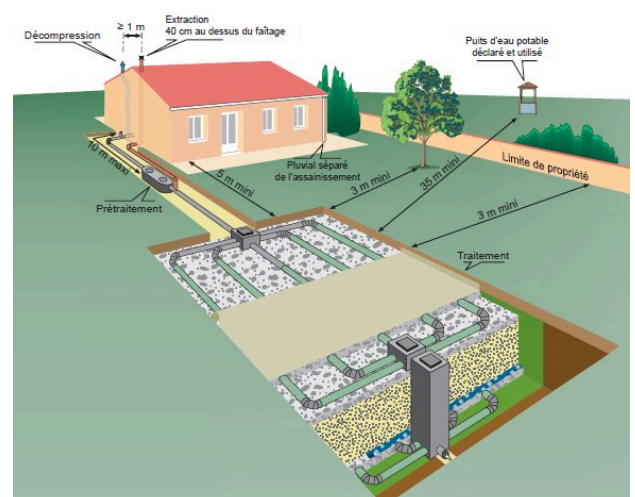
### Mardi 26 juillet 2022 SPANC

Pour mieux préparer la **campagne obligatoire 2023 de contrôle des systèmes d'assainissement des administrés de Saint-André-en-Vivaraix**, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non-Collectif), du Syndicat Mixte Eyrieux Clair, a organisé au village une réunion publique. Les agents, qui réaliseront cette campagne 2023, étaient présents et ont participé à une séance de questions/réponses pour que tout soit clair. **Ce qui a surtout été clair, c'est que le Maire s'est offusqué que nous n'ayons pas d'autre choix que de laisser faire le diagnostic, et de le payer, alors même que les temps sont difficiles !** Un apéritif a conclu cette séance tendue, entre un village uni et des services contraints d'exécuter des contrôles déconnectés et coûteux. Sujet abordé plus loin, sur une page SPANC dédiée.

**A noter :** Le Maire informe que le but de la campagne de contrôle n'est pas la répression systématique (qui relève de son pouvoir de Police, et non du syndicat qui n'en a pas). Cette campagne (qui n'a clairement pas été demandée par la mairie) est une obligation cyclique de 10 ans. Elle a pour but « l'élaboration d'un diagnostic clair pour une vision d'ensemble de la situation en matière d'assainissement, afin que les techniciens du SPANC et d'Eyrieux Clair voient et rapportent les pistes d'améliorations et les besoins (notamment en aides financières), pour que notre territoire optimise la qualité de ses cours d'eau et de ses nappes ».

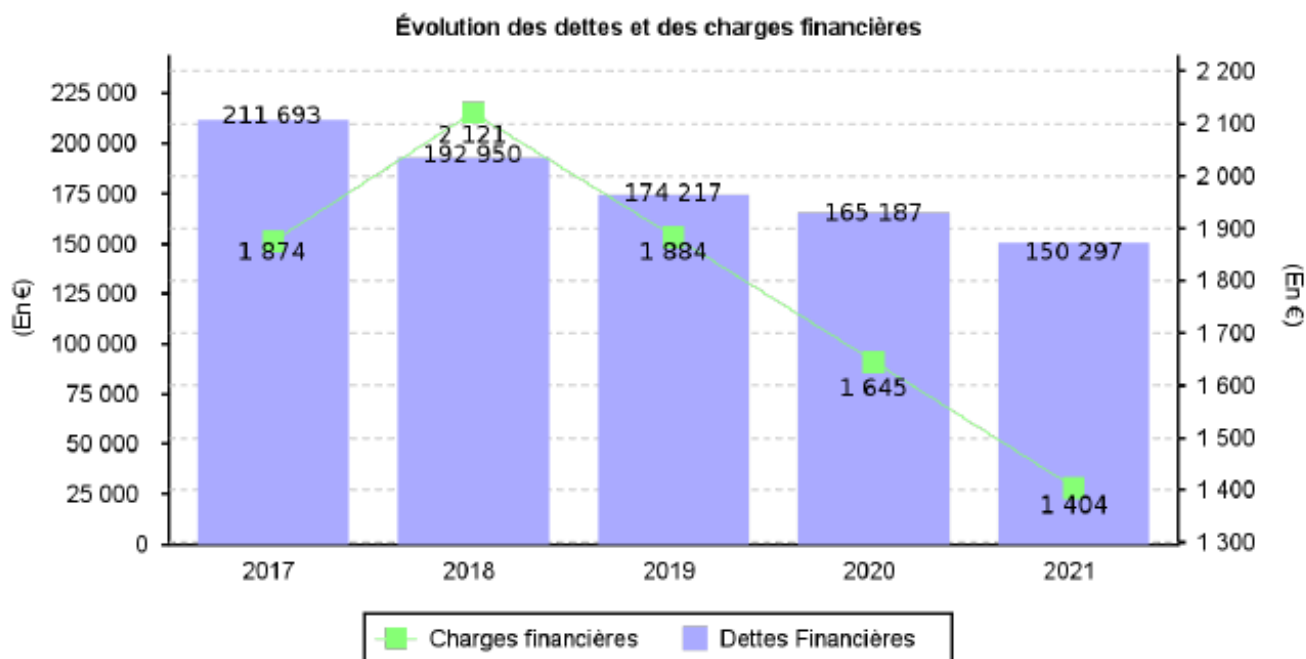
### Vendredi 16 septembre 2022 STOP aux arnaques !

L'UFC Que Choisir de l'Ardèche est venue une nouvelle fois pour sensibiliser la population aux arnaques en vogue actuellement, et comment les éviter ou y faire face. Nous les en remercions.

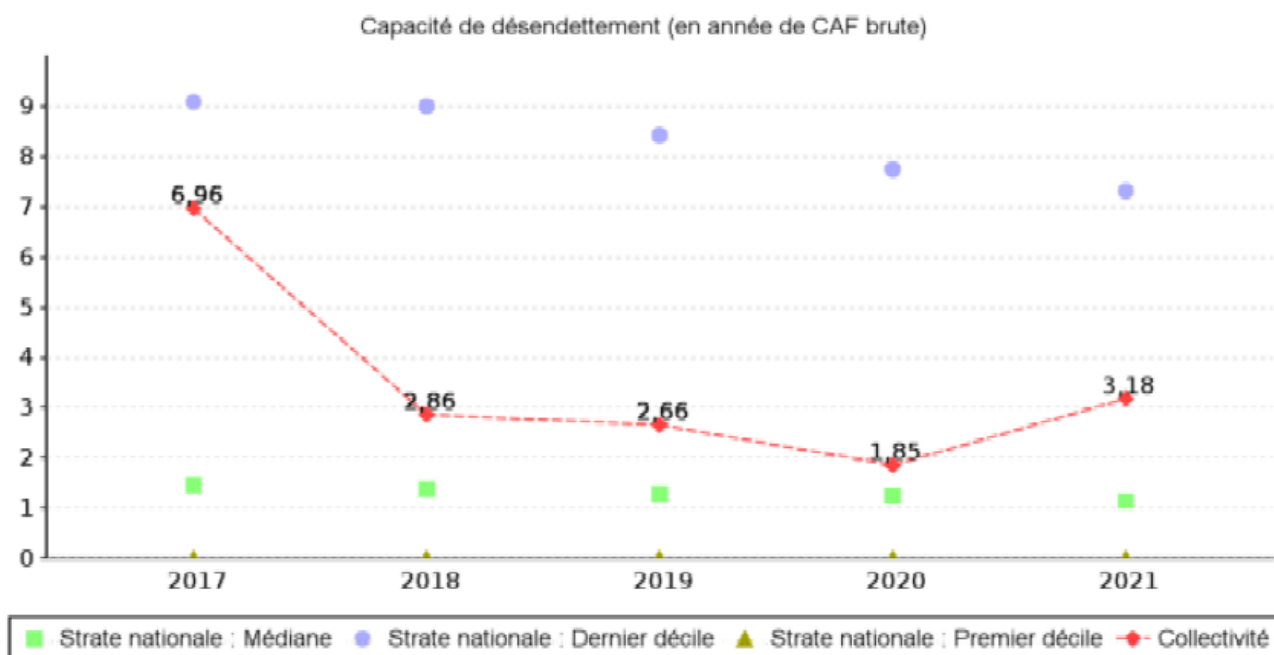


## Les finances de la commune, en clair !

Sur le dernier bilan au 31.12.2021 (2022 pas encore arrêté), nous pouvons voir (graphique ci-dessous) que la dette financière de la commune diminue. **Attention, la dette n'est pas structurelle, mais due à des investissements** (comme en 2017 où la commune avait emprunté pour les travaux de la mairie, d'où la forte évolution de la dette). Au 31 décembre 2021, il ne reste qu'un seul emprunt, donc la diminution s'accroît et nous pouvons raisonnablement lancer d'autres investissements, comme l'acquisition de la scierie Meallier que l'on retrouvera dans les comptes 2022.



La **capacité de désendettement** est un ratio d'analyse financière des collectivités locales. Il mesure le rapport entre l'épargne et la dette. Le niveau de la capacité de désendettement de la commune se situe proche de la médiane en rapport avec les communes de notre strate. Certains rapports de la Cour Régionale des Comptes précisent qu'un endettement maîtrisé se situe entre 3 et 6 ans et qu'entre 6 et 9 ans l'endettement est élevé, donc à résorber. Conclusion, notre endettement est pleinement maîtrisé.



## Impôts locaux 2021/2022

Libellé	Taux 2021	Taux 2022	Bases	Produit attendu
Taxe foncière bâtie	29,41%	29,41%	206 400,00 €	60 702,00€
Taxe foncière non bâtie	58,43%	58,43%	45 300,00 €	26 469,00 €
<b>PRODUIT ATTENDU</b>				<b>87 171,00€</b>

Pour l'année 2022 encore, votre équipe municipale, par sa bonne gestion, a pu éviter une augmentation de la pression fiscale en ne pratiquant aucune augmentation des taux d'imposition.

## Exemples de dépenses imprévues

### Frais de Justice Beaudinet

Comme vous le savez, il y a quelques mois, la commune a vendu une parcelle, correspondant à un ancien chemin, afin de régulariser une situation qui s'était installée depuis plus de 10 ans dans un certain « laissé faire ». Paradoxalement, la régularisation de cette situation bancaire dont nous avons hérité, malgré le fait qu'elle se soit bien déroulée et qu'elle ne coûtait rien à notre collectivité, nous a valu d'être mené devant le Tribunal Administratif par des gens « bien attentionnés ». Une procédure d'appel et de régularisation est en cours avec l'aide d'un avocat.

Évidemment, cela crée des coûts que nous retrouverons dans les **dépenses imprévues** sur l'exercice comptable 2022. Heureusement ces honoraires d'avocat sont largement pris en charge par la protection juridique souscrite par la nouvelle municipalité à son arrivée. L'idée était de protéger les intérêts financiers de la commune en cas de conflit pour éviter le scénario rencontré lors du mandat précédent, où près de 15'000 € de frais avaient été dépensés sur le conflit Mairie/Auberge.

### Accident avec délit de fuite Borne à incendie de Beauvert

Lors des dernières semaines 2022, un accident de la route a eu lieu à Beauvert, emportant au passage une borne à incendie. La personne, en délit de fuite, nous laisse des opérations de réparation qui comptablement figureront dans les **dépenses imprévues** sur notre exercice comptable 2022.

Évidemment, aidée par la présence sur le lieu de l'accident de la plaque d'immatriculation du véhicule, plainte a été déposée pour que nous puissions être indemnisés des coûts engendrés.

### Dépôts sauvages

Et oui, les dépôts sauvages, engendrent des coûts car on ne peut pas laisser n'importe quoi n'importe où. C'est la raison pour laquelle ils donnent systématiquement lieu à un dépôt de plainte de la part de la Mairie, lésée financièrement, car contrainte de nettoyer, parfois en faisant appel à des entreprises spécialisées. Donc, **dépenses imprévues** aussi.

### Appartements Communaux Mises en conformité

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, un diagnostic de performance énergétique (DPE) doit être joint aux contrats de location des biens immobiliers. En 2022, il a été souligné aux autorités compétentes par un locataire que lors de la signature de son bail, il y a plusieurs années, aucun diagnostic n'avait été fourni. Après une enquête interne, il s'est avéré qu'aucun appartement communal n'a jamais été diagnostiqué, plaçant la mairie dans l'illégalité la plus totale, alors même que la plupart des appartements sont récents. Une entreprise a donc été sollicitée pour procéder à l'élaboration des diagnostics de performance énergétique. Certainement que les résultats soulèveront quelques nécessités de travaux. Certains de ces frais seront donc en **dépenses imprévues** 2022, et le reste inscrit au budget 2023.

## Compte Administratif et Compte de Gestion 2021, en clair !

(comptes 2022 en cours)

<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 29/03/2022</b>			
Présents : BRUYERE CUOQ Patricia, CAVROY Antoine, CHARRIER Brigitte, GRANGEON Régis, MAILLE Nadège, MARCON Jean-Michel, MONGRENIER Julien, PAULET Majolaine, QUIBLIER Aymeric, VIGIER Nicole			
Ordre du jour : Approbation compte administratif et compte de gestion 2021			
Vote des taux d'impôts et du budget primitif 2022			
<b>BUDGET AUBERGE (FONCTIONNEMENT)</b>			
<b>RECETTES</b>			
DESIGNATION	Compte administratif 2021		Proposition budget 2022
	Prévisions	Réalisations	
Dotations subv (chap74)	13 204,00 €	4 065,29 €	
Revenus des immeubles (chap 75)	8 800,00 €	8 532,35 €	10 420,00 €
Produit exceptionnels (chap77)	7 500,00 €	823,08 €	
Opération d'ordre (042)			10 418,91 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>29 504,00 €</b>	<b>13 420,72 €</b>	<b>20 838,91 €</b>
<b>DEPENSES</b>			
DESIGNATION	Compte administratif 2021		Proposition budget 2022
	Prévisions	Réalisations	
Déficit reporté (chap 002)	7 949,82 €	7 949,82 €	10 046,16 €
Charges à caractère générales (chap011)	6 900,00 €	5 976,88 €	4 502,75 €
Charges exceptionnelles (chap 67)	6 800,00 €	3 246,20 €	
Dotations aux provisions (chap 68)	1 410,00 €		
Dépenses imprévues (chap 022)	150,20 €		
Virement à la section d'invest (023)			
opération d'ordre (chap 042)	6 293,98 €	6 293,98 €	6 290,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>29 504,00 €</b>	<b>23 466,88 €</b>	<b>20 838,91 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2021</b>	<b>-10 046,16 €</b>		
<b>BUDGET AUBERGE (INVESTISSEMENT)</b>			
<b>RECETTES</b>			
DESIGNATION	Compte administratif 2021		Proposition budget 2022
	Prévisions	Réalisations	
Exédent reporté (chap 001)	44 546,26 €	44 546,26 €	50 840,24 €
Opération patrimoniale (041) regul			18 397,24 €
opération d'ordre (chap 040)	6 293,98 €	6 293,98 €	6 290,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>50 840,24 €</b>	<b>50 840,24 €</b>	<b>75 527,48 €</b>
<b>DEPENSES</b>			
DESIGNATION	Compte administratif 2021		Proposition budget 2022
	Prévisions	Réalisations	
Dépenses imprévues (chap 020)	3 000,00 €		
Constructions divers (chap 21 et 23)	47 840,24 €	0,00 €	46 711,33 €
Opération d'ordre (chap 040)			10 418,91 €
Op. patrimoniales (041) Regul			18 397,24 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>50 840,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>75 527,48 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2021</b>	<b>50 840,24 €</b>		



BUDGET CHAUFFERIE (FONCTIONNEMENT)			
RECETTES			
DESIGNATION	Compte administratif 2021		Proposition budget 2022
	Prévisions	Réalisations	
Exédent reporté (chap 002)	17 667,23 €	17 667,23 €	18 691,17 €
Vente de chaleurs (chap 70)	25 000,00 €	23 472,01 €	25 000,00 €
Opération d'ordre (chap 042)	11 015,00 €	11 015,00 €	11 015,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>53 682,23 €</b>	<b>52 154,24 €</b>	<b>54 706,17 €</b>
DEPENSES			
DESIGNATION	Compte administratif 2021		Proposition budget 2022
	Prévisions	Réalisations	
Charges à caractère générales (chap 011)	15 575,00 €	14 399,99 €	16 000,00 €
Autres charges de gestion (chap 65)	123,00 €	122,17 €	
Remboursement interet de la dette (chap 66)	450,00 €	416,40 €	212,00 €
Dépenses imprévues (chap 022)			1 000,00 €
opération d'ordre (chap 042)	18 182,00 €	18 182,00 €	18 181,00 €
Virement à la section d'investissement (023)	19 352,23 €		19 313,17 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>53 682,23 €</b>	<b>33 120,56 €</b>	<b>54 706,17 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2021</b>	<b>+ 19 033,68 €</b>		
BUDGET CHAUFFERIE (INVESTISSEMENT)			
RECETTES			
DESIGNATION	Compte administratif 2021		Proposition budget 2022
	Prévisions	Réalisations	
Exédent reporté (chap 001)	2 128,42 €	2 128,42 €	1 238,99 €
operation d'ordre (chap 040)	18 182,00 €	18 182,00 €	18 181,00 €
Excédent de fct capitalisé (1068)			342,51 €
Virement à la section de fonct (021)	19 352,23 €		19 313,17 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>39 662,65 €</b>	<b>20 310,42 €</b>	<b>39 075,67 €</b>
DEPENSES			
DESIGNATION	Compte administratif 2021		Proposition budget 2022
	Prévisions	Réalisations	
Dépenses imprévues (chap 020)	1 202,00 €		1 000,00 €
Opération d'ordre (chap 040)	11 015,00 €	11 015,00 €	11 015,00 €
Rembours capital de la dette (chap 16)	8 100,00 €	8 056,43 €	8 260,00 €
Constructions diverses (chap 21 et 23)	19 345,65 €		18 800,67 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>39 662,65 €</b>	<b>19 071,43 €</b>	<b>39 075,67 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2021</b>	<b>+ 1 238,99 €</b>		

## REMBOURSEMENT EMPRUNT CHAUFFERIE pour l'année 2022

(dernière échéance le 01.01.2023)

	Capital à rembourser	Intérêt à rembourser	Total échéance
Chaufferie	8 256.82 €	415.85 €	8 672.67 €

BUDGET COMMUNE (FONCTIONNEMENT)			
RECETTES			
DESIGNATION	Compte administratif 2021		Proposition budget 2022
	Prévisions	Réalisations	
Exédent reporté (chap 002)	88 192,06 €	88 192,06 €	25 216,14 €
Produits des services (chap 70)	3 000,00 €	1 882,78 €	2 000,00 €
Impôts et taxes (chap 73)	80 900,00 €	83 637,78 €	96 400,00 €
Dotations, participations (chap 74)	95 000,00 €	101 891,90 €	80 500,00 €
Revenus des immeubles( chap 75)	35 000,00 €	35 745,86 €	35 500,00 €
Reprise sur provisions (chap 78)	4 710,00 €		
Divers (Chap 76+77)	8 164,00 €	5 550,30 €	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>314 966,06 €</b>	<b>316 900,68 €</b>	<b>239 616,14 €</b>
DEPENSES			
DESIGNATION	Compte administratif 2021		Proposition budget 2022
	Prévisions	Réalisations	
Charges à caractère gles (chap 011)	100 000,00 €	89 836,94 €	100 000,00 €
Charges du personnel (chap 012)	30 500,00 €	30 038,86 €	31 000,00 €
Charges de gestion (chap 65)	66 204,00 €	53 366,55 €	56 520,00 €
Intérêts d'emprunt (chap 66)	1 500,00 €	1 404,12 €	1 300,00 €
Charges exceptionnelles (chap 67)	4 710,00 €	4 700,30 €	
Dotations aux provisions (chap 68)	4 710,00 €		
Opération d'ordre (chap 042)	2 520,00 €	2 518,46 €	3 334,00 €
Dépenses imprévues (chap 022)	12 715,00 €		
Atténuation de produits (chap 014)	2 150,00 €	2 052,00 €	2 150,00 €
Virement à la section d'invest (chap 023)	89 957,06 €		45 312,14 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>314 966,06 €</b>	<b>183 917,23 €</b>	<b>239 616,14 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 + 132 983,05 €</b>			
BUDGET COMMUNE (INVESTISSEMENT)			
RECETTES			
DESIGNATION	Compte administratif 2021		Proposition budget 2022
	Prévisions	Réalisations	
Exédent reporté (chap 002)			
Virement de la section de Fonct (021)	89 957,06 €		45 312,14 €
Dotation réserves (chap 10)	3 000,00 €	7 535,06 €	
Excédent de fonct (chap 1068)	28 857,43 €	28 857,43 €	107 766,91 €
Opération d'ordre (chap 040)	2 520,00 €	2 518,46 €	3 334,00 €
Subventions reçues (chap 13)	27 195,00 €	11 954,72 €	54 540,00 €
produit des cessions (chap 024)	5 000,00 €		
Emprunt (si besoin) + caution appartement FCTVA (10222)	98 942,89 €	312,36 €	177 000,00 3 096,09
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>255 472,38 €</b>	<b>51 178,03 €</b>	<b>391 049,14 €</b>
DEPENSES			
DESIGNATION	Compte administratif 2021		Proposition budget 2022
	Prévisions	Réalisations	
Déficit reporté	28 143,71 €	28 143,71 €	36 047,71 €
Dépenses imprévues (020)	9 474,99 €		
Immobilisation en cours (21 et 23)	202 651,61 €	43 879,96 €	248 632,23 €
Remboursement capital de la dette (16)	15 202,07 €	15 202,07 €	14 650,00 €
Immobilisation corporelles (20)			20 000,00 €
Reste à réaliser			71 719,20 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>255 472,38 €</b>	<b>87 225,74 €</b>	<b>391 049,14 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 - 36 047,71 €</b>			

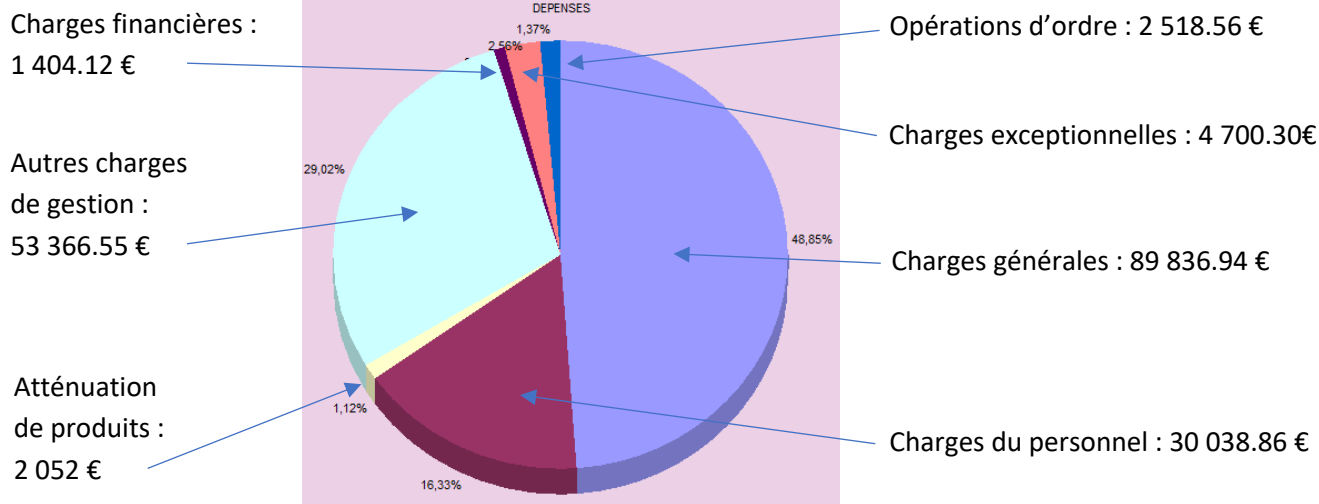
### Décryptage :

Au 31.12.2021, **nous avons donc d'excellents résultats**, avec un excédent de fonctionnement de 25'216.14€, et, un déficit d'investissement (normal) à -36'047.71€. Les comptes 2022 sont en cours d'élaboration, mais nous savons déjà qu'ils se concluront sur un excédent grâce à la bonne gestion communale des deniers publics. Fin 2022, nos liquidités sont toujours à plus de 120'000 €.

## REMBOURSEMENT EMPRUNT pour l'année 2022

	Capital à rembourser	Intérêt à rembourser	Total échéance	Dernière échéance au
Travaux Logement Mairie	13 040.73 €	1 280.96 €	14 321.69 €	01/03/2032
Achat Scierie MEALLIER	4 425.00 €	1 055.36 €	5 480.36 €	05/06/2042

### Vu d'ensemble du réalisé 2021 par chapitre de fonctionnement en dépense et recette



**Charges générales** : EDF, fleurs, entretien espaces vert, déneigement, frais vœux du Maire, débroussaillage, entretien éclairage public, facture orange, taxe foncière, entretien extincteurs, maintenance ordinateur et logiciel, maintenance photocopieur, maintenance cloches de l'église, assurances, abonnement illiwap, colis Noel, entretiens, réparations...

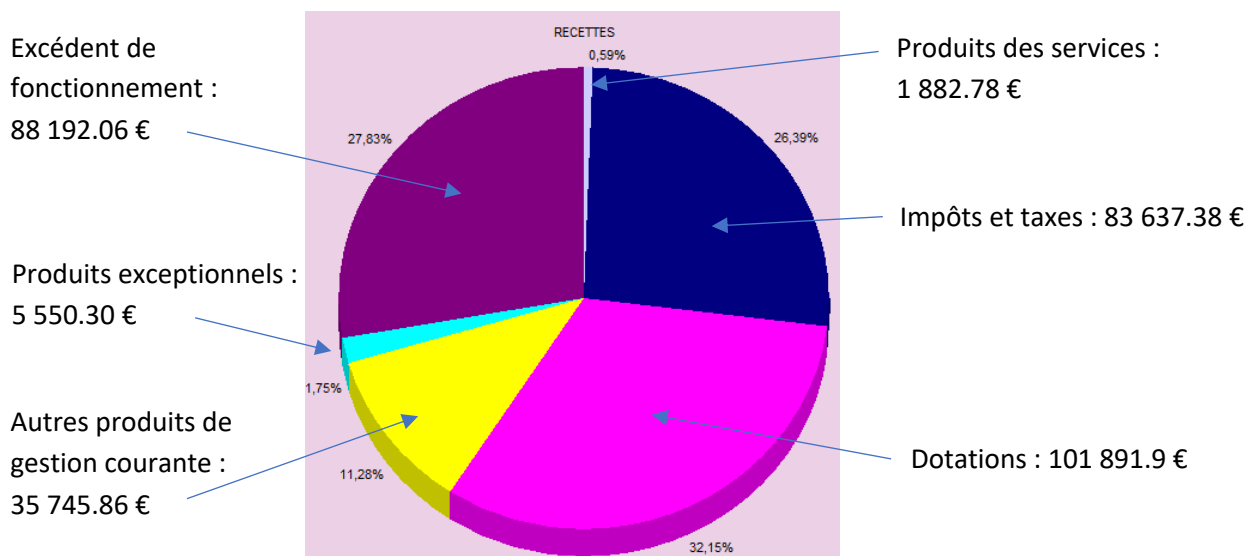
**Charges du personnel** : cotisations (URSSAF, CDG07, ATIACL, CNRACL) et rémunérations

**Atténuation de produits** : Reversements conventionnels de fiscalité

**Autres charges de gestion** : Indemnités élus, cotisations (IRCANTEC, URSSAF), service incendie, éveil musical, subventions aux associations (**école**, Effangeas, ACCA, ...)

**Charges financières** : intérêts emprunts

**Charges exceptionnelles** : titres annulés suite régularisation de fin conflit Mairie/Auberge



**Impôts et taxes** : compensation Val'Eyrieux et centimes de l'État

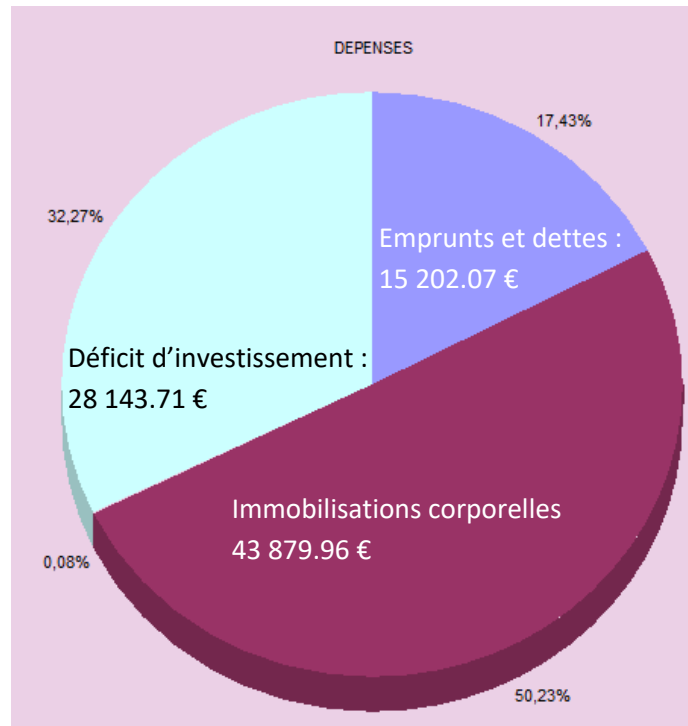
**Dotations** : DGF de l'État, subvention déneigement

**Autres produits de gestions courante** : loyers appartements communaux, location salle Louis Pize et Halle

**Produits des services** : renouvellements concessions, remboursement taxe ordures ménagères, photocopies

**Produits exceptionnels** : Don, remboursement assurances, subv. achats pour bureau vote, vente parcelle Beaudinet

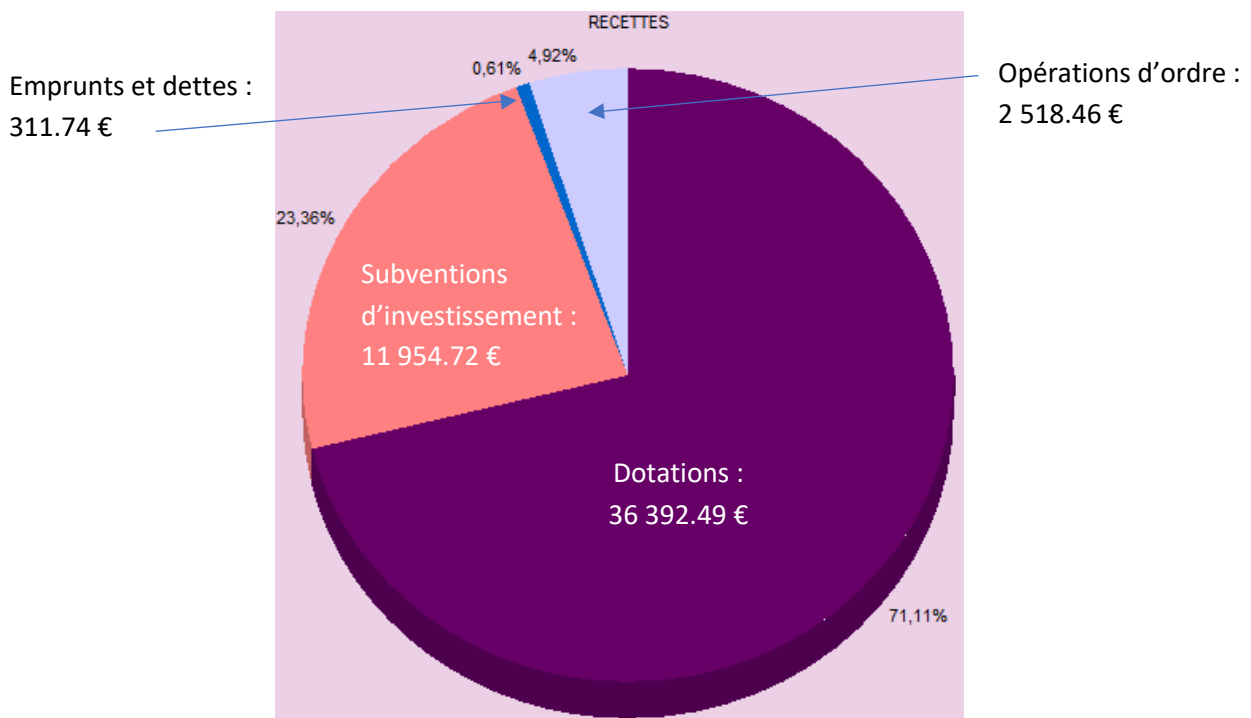
## Vu d'ensemble du réalisé 2021 par chapitre d'investissement en dépense et recette



**Emprunts et dettes** : remboursement emprunt

**Immobilisations corporelles** : Terrain pour la voie forestière de Malachareyre, coupure angle béton mairie, rejointoiement maison de la Béate, rénovation trois croix, pose des toilettes sèches aire des trois croix, joints murs de l'église, passerelle les scies, garde-corps pont du Cuer, démontage fontaine, travaux voirie.

**Déficit d'investissement** : Travaux budgétisés non réalisés



**Dotations** : FCTVA, taxe d'aménagement, affectation du résultat

**Subventions d'investissement** : Réserve incendie

**Emprunt et dettes** : caution appartement

## Une maîtrise budgétaire...

... suivie et validée par le Trésor Public

Tout comme lors de sa dernière visite le 29 mars 2022 pour l'approbation des comptes administratifs et de gestion, le Trésorier viendra cette année encore sur notre commune pour travailler avec vos élus à l'élaboration d'un budget 2023 équilibré, prudent mais réaliste.

Le Trésorier sera également présent au Conseil Municipal du 14 mars 2023, afin d'expliquer, en détail et avec clarté, les comptes 2022 et assister à leur validation et à l'approbation du Budget 2023 par le conseil.



En ce début 2023, le Conseil Municipal travaille déjà depuis plusieurs semaines sur l'établissement des priorités 2023 pour construire un budget 2023 économe et rigoureux. Ceci à la fois pour faire face au contexte de récession qui s'installe, à l'augmentation du coût des énergies et à l'inflation qui va s'étendre, mais aussi pour nous permettre d'avancer avec de grands travaux d'investissement pour 2024 avec la réhabilitation du site de l'ancienne scierie Méallier.

Le fond du dossier doit être bien préparé tout au long l'année 2023 pour pouvoir espérer un taux de subventionnement de 70 à 80% auprès de nos partenaires que sont l'État (DETR/DSIL), la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche, le SDE07, le CAUE et évidemment Val'Eyrieux. Là aussi, le Trésorier nous accompagnera avec vigilance pour ne pas dégrader la situation financière de la commune, tout en lançant ces investissements.

## Les ordures ménagères, bien gérées par le syndicat !

Il est important de préciser qu'il n'y a pas eu d'augmentation de taxe pour les ordures ménagères, qui restent donc au taux de 11.49%. Il est rappelé aussi que les objets encombrants, cartons, appareils électroménagers, matelas et autres ferrailles doivent être emmenés à la déchèterie du Chambon-sur-Lignon ou de Dunières, et non pas déposés à l'éco point de la commune.

**Après avoir constaté à plusieurs reprises des dépôts sauvages à l'éco point, les nouveaux dépôts feront désormais, et systématiquement, l'objet d'une plainte.** Les personnes qui sont habitués à ne pas trier sont aussi priées de faire un effort : **+ de tri = + de valorisation = MOINS DE TAXE !**

Vous n'avez pas encore votre bac individuel ? Votre bac est défectueux (cassé, fendu...) ? Adressez-vous directement au SICTOM de Tence, au 04 71 59 82 93.

Votre bac tombe avec le vent ? Des crochets pour maintenir les bacs sont à disposition en mairie.

## La collecte

Bien sortir votre bac **la veille de la collecte**. Si le jour de collecte est un jour férié, la collecte se fait le mercredi de la même semaine. Pour les bacs munis d'une serrure, la plaque signalétique orange doit être sortie (*coincée entre la cuve et le couvercle*). Si la plaque n'est pas visible, le bac ne sera pas collecté.



## Les jours de collecte sur la commune de Saint-André-en-Vivarais

<b>Lundi</b>	<b>Malachareyre</b> (bord de route)
<b>Jeudi</b>	<b>Les Fayes, Les Ruches, La Passa</b> (collecte sur les Ruches). <b>La croix des Ruches</b> (bord D18). <b>Le Brochet, Le Basset</b> (collecte sur le brochet). <b>Beauvert, Le Champ du mouton</b> (collecte sur Beauvert). <b>Montivert</b> (bord D112). <b>Bel Air, Les Pimpies, Bourg du village, Piaron, La Vialette, La Chave, Beaume</b> , (collecte sur la Chave). <b>Les Effangeas, Brameloup, La Péssea</b> .
<b>Vendredi</b>	<b>La Valette, Les Chalayes, Joncquet</b> (collecte sur La Chapelle). <b>Les Grangeasses, Gaucher, Barjon</b> (croisement Barjon). <b>La Souche et Belchamp</b> (même point de collecte). <b>Chaumette, Les Combes</b> , bord route D9 pour <b>Fougère, Louveton, Vacheresse et La Sagnette</b>



## LA COLONNE PAPIERS

Tous les papiers (enveloppes, journaux, magazines...) et les cartonnettes (boîtes de céréales, biscuits, pizzas...)



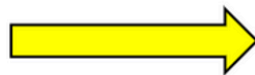
## LA COLONNE VERRE

Bouteilles, bocaux, pots en verre...



## LA COLONNE EMBALLAGES

Bouteilles plastiques, briques alimentaires, boîtes métalliques...



## Bac à accès contrôlé (présent à l'Eco point)



Destiné en priorité aux usagers qui ne viennent que ponctuellement sur la commune ou pour une courte durée (résidences secondaires), **il faut vous munir d'une carte spécifique** pour pouvoir vider vos sacs d'ordures ménagères. Merci de vous renseigner auprès du secrétariat de mairie.

Cette carte est pour 20 levées et pour des sacs-poubelle allant jusqu'à 20 litres. **Cette carte est gratuite.** Si votre carte ne marche plus, c'est qu'elle n'est plus chargée, il faut la transmettre en mairie pour la faire recharger.

**Comment ça marche ?** Il faut insérer votre carte dans la fente prévue sur le bac à accès contrôlé. Un petit voyant va s'allumer, vous devez alors mettre votre sac puis retirez votre carte.



En France, l'assainissement est réglementé et reconnaît deux types de gestions :

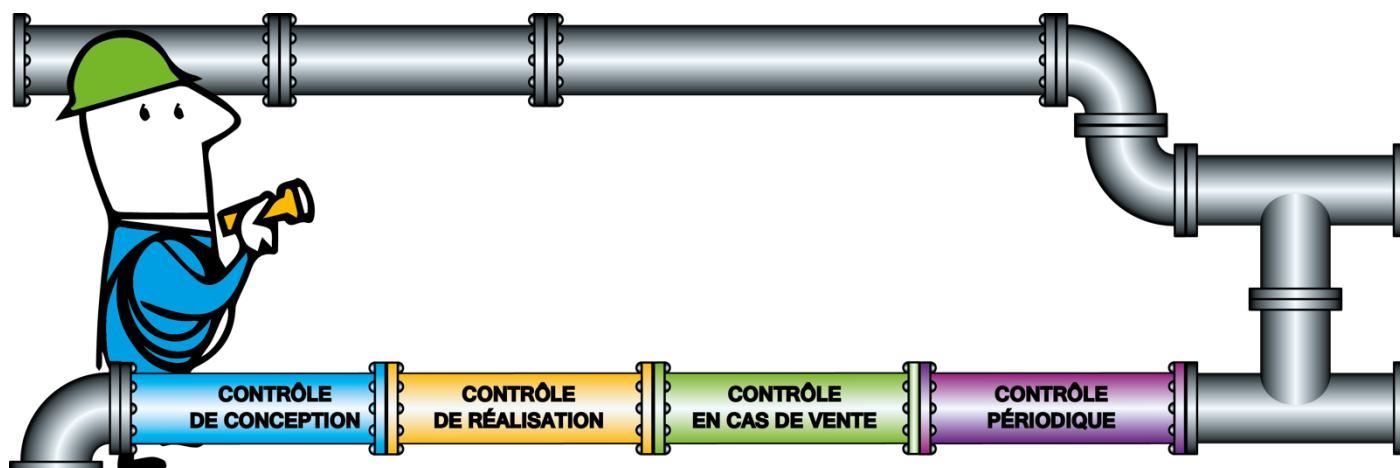
- L'**Assainissement Collectif** (AC) : les eaux usées d'une habitation sont collectées dans un réseau communal pour être acheminées vers une station d'épuration,
- L'**Assainissement Non Collectif** (ANC) : installation propre à un ou plusieurs logements.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure la vérification des installations d'ANC, tel que cela est imposé par la loi sur l'eau de 2006.

### Le rôle du SPANC du Syndicat Eyrieux Clair

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, 36 communes adhérentes ont transmis cette compétence au Syndicat Mixte Eyrieux Clair. Celui-ci assure sur ces communes **différentes missions** :

- Réalisation des diagnostics des installations (existantes et neuves),
- Élaboration des rapports de diagnostic sur l'installation avec plans et photos,
- Élaboration des rapports de conformité et certification des installations neuves,
- Opérations permanentes d'information et de conseil auprès des propriétaires.



Chaque année, le Syndicat définit les communes sur lesquelles se feront les contrôles par le SPANC (périodiquement). Dans le cas particulier d'une vente, le contrôle est réalisé sur demande du vendeur. **Afin de respecter les plannings, une majoration du tarif pourra être appliquée si les contrôles sont effectués en dehors des dates buttoirs de la campagne de diagnostics prévue sur la commune.**

Il existe **trois types de contrôles sur les installations existantes** :

- Diagnostic de l'existant (*premier contrôle de bon fonctionnement et d'entretien*)
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (*fréquence de 8 ans*)
- Contrôle réalisé dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier à la demande des propriétaires (*validité de 3 ans*)

Redevance 137€  
paiement au Trésor  
public

Redevance 300€  
paiement au Trésor  
Public

**Pour toute question relative au paiement de votre facture, veuillez contacter le Trésor Public au 04 75 29 07 56.**

Le SPANC est là pour vous conseiller, vous informer et vous guider. Vous pouvez les contacter au 04 75 29 72 87, du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, et le vendredi de 8h30 à 12h.



## Ruche à livres

Nous vous rappelons que la ruche à livre et ses ouvrages souvent renouvelés vous attendent sur la place de la mairie.

**N'hésitez pas à prendre ou à déposer des livres.** Vous pouvez aussi déposer vos livres à la mairie pendant les heures d'ouverture.

## Réseau 4G amélioré

Depuis le 5 septembre 2022, une antenne 4G multi-opérateurs a été mise en service sur le site de Montélis (Le Mas-de-Tence). Une partie de Saint-André-en-Vivarais bénéficie de cette nouvelle couverture en réseau mobile.



## Une (é)merveilleuse crèche de Noël

MERCI. Merci à toutes celles et ceux qui ont réalisé au sein de notre jolie église, sur leurs temps libres, cette magnifique grande crèche. Et si on se mobilisait encore plus nombreux en 2023 pour une immense crèche ? A bon entendre...



## Le saviez-vous ?

En 2 ans et demi de mandat, votre municipalité a assisté à près de **400 réunions**, que ce soit en présentiel ou en visioconférence. Pour rapporter votre réalité sur le terrain, pour s'informer et être au fait de ce qu'il se passe, des évolutions législatives, pour mieux anticiper, mieux gérer, mieux peser, et moins subir.

## Saint-André-en-Vivarais

Village **ACTEUR** de ses territoires



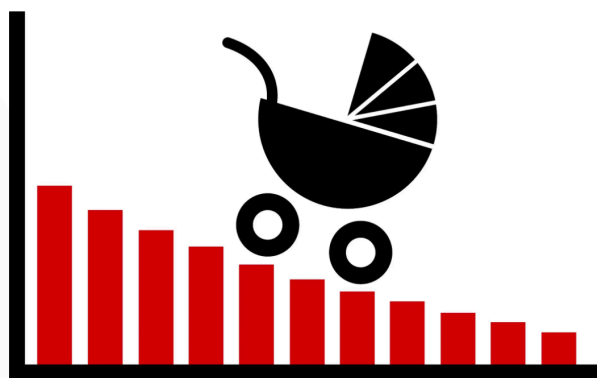
## Recensement 2022 de la population

Comme vous le savez, il y a eu en 2022 le recensement de la population, et nous vous remercions d'avoir joué le jeu.

De cette photographie en début d'année, il ressort que **notre village est passé de 211 à 204 habitants.**

Au niveau du Département de l'Ardèche, nous avons une **perte démographique d'environ 250 enfants.**

Raisons pour lesquelles il est primordial de travailler aux côtés de Val'Eyrieux, de Saint-Agrève et de nos voisins, pour défendre l'attractivité de notre territoire commun. Nous avons tout (et tous !) à perdre d'un repli sur soi.



VOTRE

NEWSLETTER

ARDÉCHOISE

Chaque mois vous serez informé des actualités et des actions réalisées par le **Département de l'Ardèche** : culture, sport, éducation, solidarités, santé, aménagement du territoire, routes, vie de la collectivité...

Pour suivre ces NewsLetters, vous pouvez vous inscrire sur :

[www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)

## Sècheresse

Cette année 2022 a été marquée par la sécheresse et les restrictions d'usage de l'eau, contraintes, ou forcées avec le tarissement de certaines sources.



Outre les démarches en cours avec Val'Eyrieux pour l'installation de l'adduction d'eau dans le secteur de Brameloup et ses environs, qui donneront lieu prochainement à une réunion Mairie/habitants et les responsables du service des eaux de Val'Eyrieux pour lever les derniers freins, il va falloir que nous menions une réflexion autour des actions pour renforcer nos moyens de lutte incendie (*réserves*), adapter nos massifs forestiers et notre urbanisme, et garder notre eau en l'aidant à imprégner nos sols et nos nappes phréatiques.

Les récits du Dr Francus (Albin Mazon) parlait de Saint-André-en-Vivarais comme « La commune la plus verte d'Ardèche ». Mais le changement climatique va vite et notre cadre de vie, ici, est vulnérable aux risques incendies et l'assèchement des sources. Nous ne devons pas attendre davantage pour travailler sur ces sujets d'avenir très sérieux.

## Démission au sein du Conseil Municipal

Le 21 décembre 2022, la Conseillère Municipale Nicole Vigier a souhaité démissionner de ses fonctions suite à « un manque de disponibilité concernant un projet personnel ».

Nous remercions Nicole pour ces 2 ans et demi de présence soutenue à nos conseils municipaux, et nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ces projets.

## édito

### *Donner envie de venir chez nous*



Il va devenir de plus en plus nécessaire de ne plus vivre dans les grandes villes. Cette période qui a conduit au dépérissement de notre ruralité est en train de s'achever. Le déracinement qui s'en est suivi s'est traduit, nous étions quelques rares à le « crier », par l'affaiblissement des structures traditionnelles pourtant indispensables, la déconstruction des communes de base c'est-à-dire le propre de notre bien commun. **Cette pseudo-modernité a éliminé cette conception du lien et du lieu** et le besoin indispensable d'enracinement territorial.

Avec nos industries (créatrices d'emplois) et notre culture, nous sommes ouverts au monde et **attachés au refuge territorial**. Notre intercommunalité assumée, dans toutes ses composantes et toutes ses compétences choisies, est en capacité de se projeter pour assurer son avenir. Vous le vivez comme nous, dans un monde bardé d'écrans et de technologies embrigadées infantilisantes, **ici nous vivons « modernement » mais en liaison avec la nature**. Nous savons nommer les arbres, les plantes, les oiseaux. Le déclin du monde rural, dans lequel certains voudraient nous mener, serait une perte tragique, et pas seulement pour nous les « locaux ».

Vous comprendrez ainsi notre combat pour l'urbanisme et les permis de construire. **Les emplois se créent, mais sans toits...** la suite est écrite, c'est une mort douce assurée.

Avec les élus et responsables qui m'entourent, et vous le vivrez dans ces pages, reflets des projets, nous sommes en capacité de relever le défi, budgétaire, sportif, culturel, touristique, économique, social, etc. parce que nous réfléchissons et travaillons ensemble pour de nouvelles solutions (pas simple !).

Alors j'ai plutôt envie de dire aux responsables de l'État : « Abandonnez vos contrôles et directives d'un autre âge et aidez-nous à écrire la réalité humaine d'un territoire rural qui se développe et qui veut vivre. » **Nous ne voulons pas devenir simplement une « enclave de silence »** préfigurant notre disparition. Notre et votre responsabilité sont majeures, c'est maintenant qu'il faut agir. Demain matin, il sera trop tard.

Je remercie tous ceux qui relèvent les manches pour le territoire, et pour son avenir.

Votre dévoué,

**Dr Jacques Chabal**

Président de la Communauté de communes Val'Eyrieux

### *Sur les conseils de notre Maire ...*

La Communauté de communes et l'ensemble des communes du territoire se sont récemment dotés de l'application mobile Illiwap, un outil de communication au plus proche des habitants. Recevez en temps réel les informations de vos collectivités, mais aussi des médiathèques, de la saison culturelle, de l'office de tourisme, etc.

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre mobile, et de vous abonner aux stations qui vous intéressent.



## Nos forêts souffrent du changement climatique

Le changement climatique actuel s'avère de plus en plus rapide et son impact sur les forêts françaises est déjà important. Le territoire de Val'Eyrieux est composé de forêt pour environ 70 % de sa surface, répartie entre 9000 propriétaires forestiers privés. Pour échanger avec eux et les sensibiliser à cette problématique, le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) et la Communauté de communes les ont invités à une réunion d'information, avec le soutien du Leader Ardèche<sup>3</sup> et du Conseil Départemental.

Cette rencontre a permis de leur transmettre les dernières connaissances sur le changement climatique et ses effets sur les forêts locales, puis de réfléchir sur les actions possibles pour préserver les milieux forestiers en bonne santé et y limiter les effets du changement climatique.

Personne-ressource :  
Marine Roux, chargée de mission Forêt de la Communauté de communes Val'Eyrieux.  
**06 23 16 93 96**  
[www.valeyrieux.fr](http://www.valeyrieux.fr)



## Les élus locaux expriment leur mécontentement



22 élus de la Communauté de communes Val'Eyrieux et 3 maires de la montagne ardéchoise ont manifesté leur mécontentement sur le manque de souplesse des règles d'urbanisme dans la ruralité, lors d'une conférence de presse organisée au siège de la Communauté de communes Val'Eyrieux, au Cheylard.

Dans la perspective des projets de développement territorial et à l'heure où la ruralité devient une alternative vivante et accueillante, les élus constatent en effet que rien n'est fait pour leur faciliter la tâche sur le terrain. De nombreux refus de permis de construire viennent contrecarrer toute avancée économique et sociale et réduire fortement les perspectives de développement local et d'accueil de nouveaux habitants.

Les élus ont souhaité ainsi manifester leur inquiétude quant à l'avenir du territoire, et plus largement des territoires ruraux au vu des faibles possibilités qu'il restera dans les années à venir pour leur développement.

## Une politique jeunesse pour et avec les jeunes



Les élus de Val'Eyrieux souhaitent construire une politique jeunesse, et ils ont voulu le faire avec les principaux concernés : les jeunes du territoire. C'est dans cet objectif qu'un « parcours jeunes » piloté par le comité régional info jeunes a été imaginé et mis en œuvre sur le territoire, avec 3 ateliers en avril et mai 2022.

Ces rencontres ont fait émerger de nombreuses idées et propositions d'actions, grâce à une évaluation du besoin des jeunes : festival jeunes, actions de communication, point info jeunesse, des lieux animés pour les 12-17 ans, habitat jeune, etc.

Reste maintenant à formaliser tout ça, et donner les moyens aux jeunes d'investir leur territoire à travers leurs propres actions.

## Territoire de lacs du Massif Central

L'eau est une réelle richesse de notre territoire, et c'est une richesse qui peut se valoriser aussi d'un point de vue touristique.

Ainsi la collectivité, retenue lors de sa candidature à l'appel à projets « Territoire de lacs du Massif Central », a fait le choix de travailler sur une stratégie de développement touristique durable des lacs de Devesset et des Collanges, en lien avec la base aquatique Eyrium et La Dolce Via.

Pourquoi La Dolce Via ? Tout simplement parce que cet équipement touristique très apprécié fait le lien entre les deux lacs. C'est aussi un très bel outil de promotion de la mobilité douce.



# BUDGET 2022

## Au plus près des besoins

Fin 2021, au cours de la préparation de ce budget, il était apparu qu'une baisse autour de 8 % du fonctionnement paraissait inéluctable. Les réflexions de tous les responsables, élus et directeurs, nous ont amenés à un choix moins drastique (un peu moins de 2 %), qu'il faudra poursuivre dans les années qui viennent (plan pluriannuel) mais qui sera plus réfléchi en détail en amont dans les services (pour 2023).

La réflexion sur la fiscalité se prolongera à l'automne : les possibilités à étudier seront la modulation de la taxe d'habitation pour les maisons secondaires, et la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Nous attendons aussi avec impatience les choix faits au niveau national par le nouveau gouvernement pour, nous dit-on, « un autre modèle » de financement des collectivités qui nous apparaît (associations d'élus) à bout de souffle.

Ce budget proposé vous montrera également la volonté de l'exécutif, comme cela se fait depuis des années, de participer au développement de toutes les communes (eau/assainissement, culture, fonds de concours, etc.), tout en poursuivant les contrats en cours (Petites villes de demain, politique jeunesse, attractivité, Agence de l'eau, Eyrieux Clair...). Ce budget est proposé sans augmentation de la fiscalité donc, mais avec quelques emprunts d'équilibre.

En conclusion : un budget réaliste pour le territoire, ses habitants et ses associations, géré au plus près des besoins, qui améliore le développement indispensable de Val'Eyrieux, tout en poursuivant le désendettement.

*Dr Jacques Chabal*  
Président de la Communauté de communes Val'Eyrieux

## Chiffres clés

FONCTIONNEMENT

14 M€

BUDGET GÉNÉRAL TOTAL

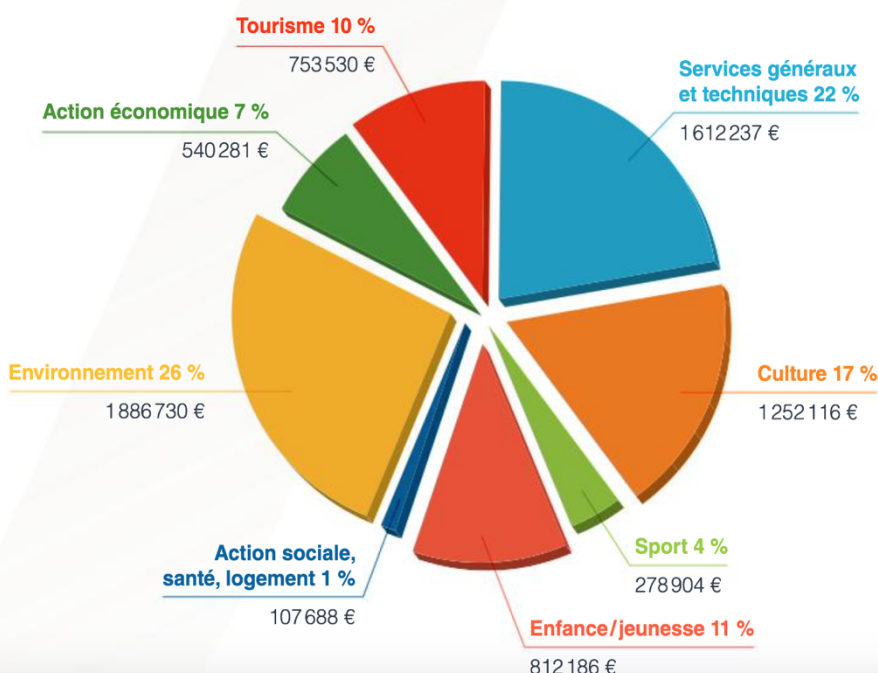
26,7 M€

INVESTISSEMENT

12,7 M€

## Répartition des dépenses de fonctionnement

7 243 672 €



  
SOUTIEN AUX PROJETS  
DES COMMUNES

136 749 €

  
FIBRE À LA MAISON

378 000 €

  
FONDS D'AIDE  
AUX ENTREPRISES

42 900 €

  
TRAVAUX  
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

192 000 €

  
AIDE AUX PARTICULIERS  
POUR LA RÉNOVATION  
DES LOGEMENTS (OPAH)

116 000 €

## Les travaux continuent pour les services de l'Eau et de l'Assainissement

L'année 2021 est à nouveau une année à forts investissements pour les services de l'Eau (3 M€) et de l'Assainissement (3,5 M€). La capacité d'autofinancement de ces budgets et les subventions importantes provenant des partenaires institutionnels permettent en effet de prévoir de nombreux travaux.

La liste des opérations inscrites sur ces budgets d'investissement concerne en particulier de nombreuses mises en conformité de captages et réservoirs, et la création d'interconnexions de réseau pour l'Eau ; la fin de chantier des créations des stations d'épuration à Saint-Pierreville et à Belsentes – Saint-Julien-Labrousse, et la création d'un réseau de collecte et station d'épuration à Chanéac. Des études sont aussi prévues sur trois autres stations d'épuration.

Le financement de ces investissements est rendu possible par l'obtention d'importantes subventions de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse. Val'Eyrieux a été la première intercommunalité à faire le choix engagé de prendre la compétence de l'Eau et de l'Assainissement, et s'est vue de fait ouvrir l'accès à des conventions et financements précieux.

### Zoom sur l'Eau et l'Assainissement à Saint-André-en-Vivarais :

Les services de Val'Eyrieux et votre municipalité sont mobilisés pour que l'extension du réseau d'eau potable dans le secteur de Brameloup et de ses environs devienne une réalité, malgré un contexte difficile et quelques freins économiques à lever.

Nous rappelons que la compétence « Eau et Assainissement » a été transférée par la commune à Val'Eyrieux il y a environ 5 ans seulement. Depuis, notre commune a déjà bénéficié d'importants travaux sur sa station d'épuration. Il est bon de se rappeler qu'il y a 29 communes sur Val'Eyrieux, toutes avec leurs Brameloup et leurs besoins. Val'Eyrieux ne peut pas suspendre les travaux déjà en cours et ceux déjà planifiés pour faire plaisir à notre Maire, même s'il est Vice-Président. Il y a des procédures et des temps à respecter.

Dans ce cadre, le dossier Brameloup avance pourtant plus que jamais, sous la pression du Maire. **Les techniciens et responsables des services vont prochainement venir à Saint-André-en-Vivarais pour une réunion d'information et travail, afin de lever ensemble les derniers freins.**

### LOGEMENT

## Logements vacants, un levier pour le territoire

La Communauté de communes, lauréate d'un appel à projet, dispose d'un fichier très complet et détaillé sur les logements vacants des 29 communes de Val'Eyrieux.

Afin d'exploiter ce fichier, de le mettre à jour, commune par commune, Ninon Comboroure, étudiante habitante de Saint-Jeure-d'Andaure, a rejoint le pôle Services à la population pour un stage de 5 mois.

Sa mission est dans un premier temps de mettre à jour ce fichier en se rapprochant de chaque commune, afin d'obtenir des données fiables sur l'ensemble du territoire. Ces rencontres avec les élus locaux sont aussi l'opportunité pour Ninon de proposer des solutions adaptées pour remédier au problème des logements vacants. L'idée est bien d'accompagner le plus possible, la rénovation ou la remise sur le marché de ces logements vacants.

D'autres missions, autour de l'habitat jeune notamment, rythment les semaines bien remplies de Ninon !



# EXPLORER ET DÉVELOPPER LES SOLUTIONS HABITAT DE DEMAIN



Depuis l'été 2019, la Communauté de communes travaille à la construction d'une politique de l'habitat. Une étude précise, réalisée entre l'automne 2019 et l'été 2020 a permis de mettre en lumière les besoins du territoire et plusieurs axes de travail se sont dégagés :



## ADAPTER

les logements pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.



## AMÉLIORER

la performance énergétique des logements.



## LUTTER

contre l'habitat indigne.



## RÉHABILITER

l'habitat vacant dégradé.



## RENDRE ATTRACTIF

les logements locatifs existants.



## REDYNAMISER

les centres bourgs.

## Accompagner les propriétaires

C'est dans la continuité de cette volonté d'une politique de l'habitat forte qu'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été engagée sur 3 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023 comprenant des Aides aux travaux pour les propriétaires privés occupants ou bailleurs, avec des revenus modestes ou très modestes.

L'animation de l'OPAH est assurée par Soliha Ardèche qui est chargée de l'accompagnement des propriétaires : visite, préconisations, montage des dossiers, rôle social ; et de l'animation du dispositif : permanences locales, communication, travail partenarial, lutte contre l'habitat indigne, immeubles prioritaires, rénovation énergétique et adaptation.



**Propriétaires, bailleurs,  
vous avez un projet  
de rénovation ?**

N'hésitez pas à contacter  
**SOLIHA ARDÈCHE**  
au **04 75 29 51 35**  
et prenez rendez-vous !

## Quelques chiffres (au 9 juin 2022)

436

personnes ont contacté Soliha.

169

personnes reçues en **entretien** lors des permanences.

218

logements visités.

81

dossiers déposés avec en moyenne 60 % d'aides financières.

2540 000 €

de **travaux** engagés  
(dont 1444 000 € pour les entreprises du territoire).



**VAL'EYRIEUX**  
communauté de communes

## Un autre outil d'aide aux travaux : Rénofuté centre Ardèche, service public de la performance énergétique de l'habitat



Le SPPEH en centre Ardèche est un service porté par la Communauté d'Agglomération Privas Centre-Ardèche et les communautés de communes Val'Eyrieux et Rhône Crussol. Mis en service au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le service est financé par la Région, les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) et les collectivités.

Les techniciens habitat de Rénofuté accompagnent les propriétaires pour monter les dossiers de travaux, sachant que les revenus du ménage ne sont pas la seule clé d'entrée : ma prime rénov par exemple, les certificats d'économie d'énergie...

### Quelques chiffres (au 1<sup>er</sup> juin 2022)

139

**contacts**  
pour des conseils téléphoniques.

19

**rendez-vous** en permanence.

5

**visites** à domicile.

5

**renseignements**  
pour les professionnels du tertiaire.

Guichet unique du Service public de la performance énergétique : 04 84 79 11 23



## Un livret d'accueil pour bien s'installer

Vous venez d'emménager à Val'Eyrieux ?

Vous avez envie de mieux connaître le territoire et ses ressources ?

Un livret d'accueil vient d'être édité à l'intention des nouveaux arrivants sur le territoire. Il compile des informations pratiques sur les différents aspects de la vie quotidienne : les démarches administratives, les commerces, les activités culturelles et sportives, les établissements scolaires, l'offre de santé... De quoi faciliter vraiment son installation ! Pour en obtenir un exemplaire, il suffit de passer dans votre mairie.

Et si vous habitez Val'Eyrieux depuis de nombreuses années, n'hésitez pas à consulter le livret d'accueil en format numérique, afin de (re)découvrir la richesse de l'offre des activités

et des services présents à Val'Eyrieux. Rendez-vous sur le site de la Communauté de communes, rubrique Au quotidien / Attractivité.

Le contenu du livret d'accueil de Val'Eyrieux a été défini en lien avec les communes du territoire, qui ont nommé des référents accueil pour travailler sur ce projet. De plus, plusieurs communes prévoient d'éditer un livret d'accueil complémentaire à celui de Val'Eyrieux, qui sera glissé à l'intérieur de ce dernier, avec des informations plus précises sur la commune.

## Zoom sur

### La Mission Locale vient à toi !



Sandrine Frachisse assure depuis le mois de mars les permanences de la Mission Locale sur le territoire Val'Eyrieux, elle a pris la suite de Sandrine Imbert qui est partie vers d'autres horizons professionnels en fin d'année 2021.

Tu as entre 16 et 25 ans ? Tu as besoin de conseils ou d'informations sur l'emploi, la formation, le logement, la mobilité, la santé... **Contacte Sandrine au 06 79 15 03 13**, elle te recevra lors de permanences à Pôleyrieux au Cheylard, à Saint-Martin-de-Valamas, à Saint-Agrève ou à Saint-Pierreville. Tu as des difficultés de mobilité ? Sandrine se déplace également selon tes besoins.

## Les écoles de musique : où en est-on ?

Aujourd'hui, Val'Eyrieux a sur son territoire deux antennes, Le Cheylard et Saint-Agrève, gérées par un syndicat départemental appelé Ardèche Musique et Danse (AMD). Au total, ce sont environ 150 élèves qui reçoivent un enseignement musical, de qualité, chaque année. En outre, AMD intervient dans les classes de nos écoles pour des initiations à la musique.

AMD a programmé sa propre dissolution à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. C'est dans ce cadre que l'ensemble des Communautés de communes de l'Ardèche, dont Val'Eyrieux, ont été sollicitées pour reprendre cette activité. Ainsi, de nombreuses réunions de travail avec AMD, le conseil départemental et les élus locaux, ainsi que des présentations en commission culture ont lieu depuis le début de l'année 2021. Le sujet est complexe car il intègre des dimensions humaines, financières, politiques et juridiques.

En décembre 2021, le conseil communautaire de Val'Eyrieux s'est clairement positionné pour travailler au maintien de cette activité au niveau des deux antennes du Cheylard et de Saint-Agrève en considérant que c'est un élément important d'attractivité. Ceci étant, les premières simulations induisent une charge financière trop lourde à supporter pour le territoire de Val'Eyrieux. C'est pour cette raison que les discussions se poursuivent en 2022 avec le département de

l'Ardèche et AMD pour affiner le projet. L'enjeu est de rendre cette reprise acceptable et tenable sur le plan financier à la fois pour la Communauté de communes et les communes mais aussi pour les familles.

Cet important projet suit son cours avec tous les partenaires...



**Retrouvez tout ce que Val'Eyrieux peut faire pour vous ...**

**... ainsi que son actualité, sur :**

[www.valeyrieux.fr](http://www.valeyrieux.fr)



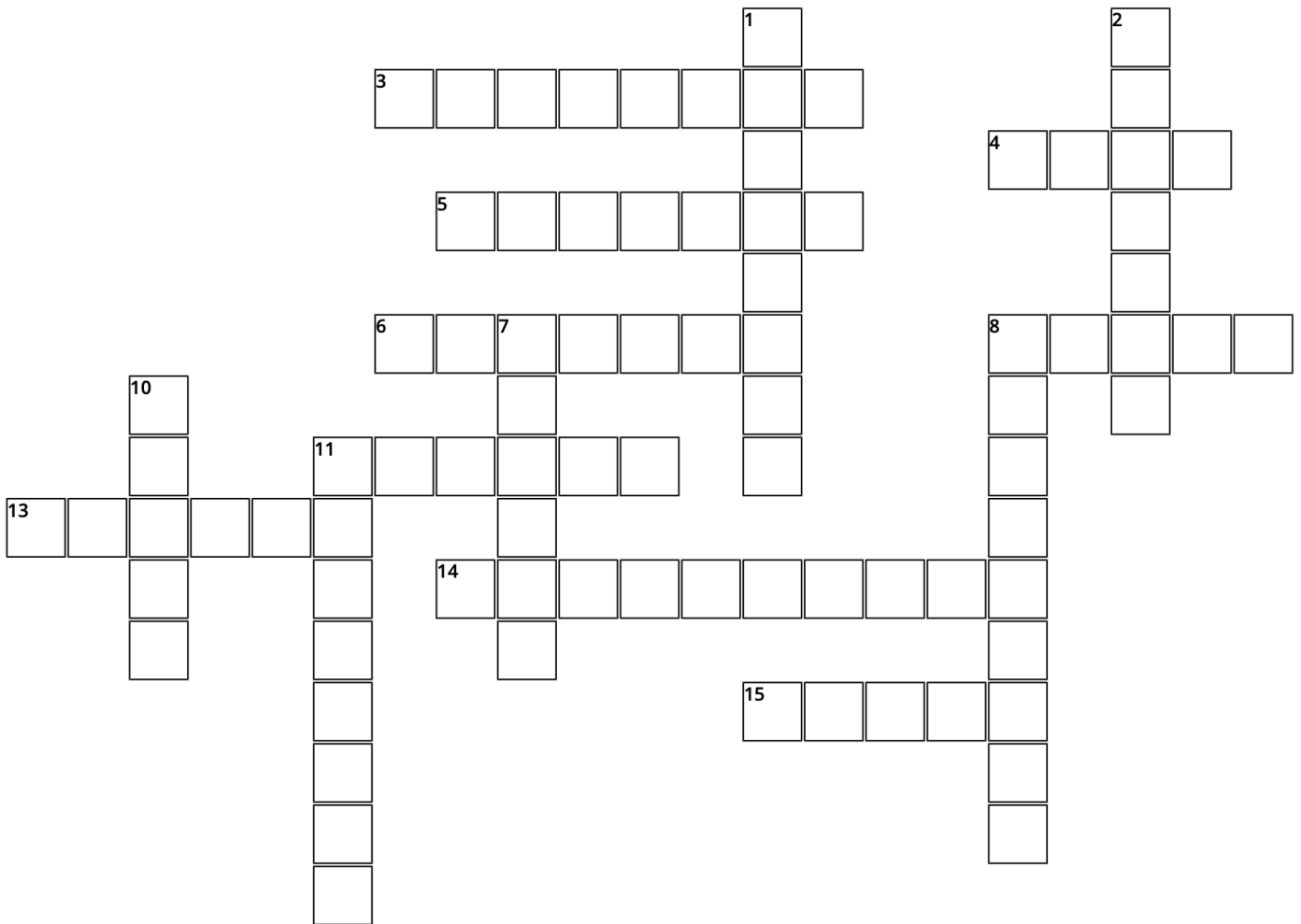
# Le coin des petits colorieurs ...

Nouveauté pour amuser les petits et faire plaisir aux grands !



# Le coin des grands ...

Nouveauté pour amuser les grands et transmettre aux petits !



## Horizontal

3. Fougères
4. Ancien curé
5. Lous
6. Particularité géographique de la commune
8. Beaucoup s'arrêtent à ces trois là
11. Hôtel
13. Château
14. Pompiers
15. Née en 2022

## Vertical

1. Piste de ski
2. Vendait du pain à Saint-Bonnet avec sa balance
7. Animal marquant une période conviviale de l'année
8. Notre dernier boucher
10. Dentelle
11. Scierie

Retrouvez les solutions sur [www.saintandreenvivaraais.fr](http://www.saintandreenvivaraais.fr) dès le 1<sup>er</sup> février  
**Indice** : Toutes les réponses ont un rapport avec Saint-André et ses environs.

## Informations utiles

### RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

**La Mairie :** 1 Place de la mairie, 07690 SAINT ANDRE EN VIVARAIS  
04 75 30 01 68 / [www.saintandreenvivaraiss.fr](http://www.saintandreenvivaraiss.fr) / [mairie@saintandreenvivaraiss.fr](mailto:mairie@saintandreenvivaraiss.fr)

**Office du tourisme Val'Eyrieux :** 04 75 64 80 97 / [www.ardeche-hautes-vallees.fr](http://www.ardeche-hautes-vallees.fr)  
[accueil@ardeche-hautes-vallees.fr](mailto:accueil@ardeche-hautes-vallees.fr)

**Déchèterie SICTOM de Tence :** 04 71 59 82 93

**Communauté de Communes Val'Eyrieux :** 04 75 29 19 49

**Préfecture de Privas :** 04 75 66 50 00

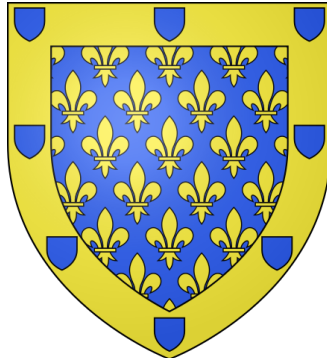
**Sous-Préfecture de Tournon-Sur-Rhône :** 04 75 07 88 01

### SECOURS ET URGENCES

- **Pompiers :** 18
- **Gendarmerie :** 17
- **Samu :** 15
- **Numéro d'urgence dans tout l'Europe :** 112
- **Numéro d'urgence pour les sourds et malentendants :** 114

### SANTÉ / SOCIAL / DIVERS

- **Médecins à Saint-Agrève :**
  - Docteur PELLETIER : 04 75 30 27 42
  - Docteur GONSOLIN : 04 75 30 15 44
- **Hôpitaux :**
  - Hôpital du Cheylard : 04 75 29 86 00
  - Hôpital local Saint-Agrève : 04 75 30 36 10
  - Centre des grands brûlés (Lyon) : 04 78 61 89 50
  - Centre anti poison (Lyon) : 04 72 11 69 11
  - Urgences pour les mains : 0825 00 22 21
  - Cancer info service : 0810 810 821
  - Hépatites info service : 0800 845 800
  - Sida info service : 0800 84 08 00
- **Pharmacie :**
  - Place Félicie d'Asseyne (Saint-Agrève) : 04 75 30 13 22
- **Aide à domicile :**
  - ADMR Chantoisel (Saint-Agrève) : 04 75 30 28 77
- **Infirmières :**
  - Cabinet Massardier & Barralon (Saint-André-en-Vivarais) : 06 88 64 82 41
  - Centre de soin (31 Rue Centrale, Montfaucon-en-Velay) : 04 71 59 93 01
  - Libérales (Place Croteil, Montfaucon-en-Velay) : 04 71 65 60 76
  - Libérales (Maison médicale, chemin Grisard, Saint-Agrève) : 04 75 30 27 42
- **Protection / Aide sociale :**
  - Alerte attentat – Alerte enlèvement : 197
  - Info service violences conjugales : 39 19
  - Protection et assistance aux personnes âgées : 0800 020 528
  - Accueil sans abri : 115
  - Enfance maltraitée : 119
  - Enfants disparus : 116 00
- **Addictions**
  - Drogues info service : 0800 23 13 13
  - Alcool info service : 0980 980 930
  - Tabac info service : 39 89



## **Mairie de Saint-André-en-Vivarais**

1, Place du Village

07690 Saint-André-en-Vivarais

Tel. 04 75 30 01 68

e-mail : [mairie@saintandreenvivaraais.fr](mailto:mairie@saintandreenvivaraais.fr)

[www.saintandreenvivaraais.fr](http://www.saintandreenvivaraais.fr)

